



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

GUIDE DU LABEL

A L'USAGE DES MEMBRES DU JURY



ÉDITORIAL

Le Conseil National des Villes et Village Fleuris, engagé depuis plus de 60 ans dans une démarche de labellisation des politiques publiques, propose aujourd'hui une nouvelle version du Guide à l'usage des membres du jury.

Cet outil propose un mode d'emploi de la grille d'évaluation nationale qu'il vient compléter en définissant chacun de ses critères et en précisant les exigences requises pour chaque niveau du label.

La grille et son guide pédagogique ont été conçus en concertation avec les communes et le réseau, sur la base des attentes des membres des jurys.

Cette nouvelle édition a été pensée pour accompagner chaque membre du jury dans l'évaluation de la stratégie de valorisation paysagère des communes afin de favoriser l'attractivité touristique des territoires et la qualité de vie de leurs habitants.

Bonne lecture !





Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE LABEL NATIONAL DU BIEN-VIVRE DURABLE

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie.

Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la valorisation du

patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet d'accompagner les communes qui souhaitent concilier qualité de vie et urgence environnementale, tout en préservant l'identité de leur territoire. ■

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE LABELLISÉE ? « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

C'est une commune qui :

- S'engage en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie
- Accorde une place privilégiée au végétal dans l'aménagement de l'espace public
- Agit en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- Place l'humain au cœur de tous ses projets

- Développe son attractivité touristique, économique, résidentielle et commerçante
- Les communes labellisées "Villes et Villages Fleuris" témoignent d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire avec bon sens et cohérence et qui implique tout à la fois élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles. ■



LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS ET SON RÉSEAU

Le CNVVF est une association loi 1901 qui veille à l'organisation et au respect de la charte de qualité des « Villes et Villages Fleuris », le label national de la qualité de vie. Il assure son développement et sa promotion au niveau national, en lien avec les régions et les départements, et accompagne les communes dans la valorisation de leur identité paysagère. Le Conseil d'Administration est composé de représentants des ministères, d'élus des collectivités territoriales ainsi que de professionnels du tourisme, de l'horticulture, du paysage, de l'environnement et de l'urbanisme.

Nos engagements :

- La **transparence** pour labelliser objectivement les communes
- L'**expertise** pour aider les communes à qualifier leur cadre de vie
- L'**efficacité** pour améliorer en permanence le processus de labellisation et sa promotion ■

POURQUOI UN GUIDE SUR LE LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » ?

- Pour aider les membres du jury à évaluer les stratégies municipales, les motivations pour l'obtention du label, la pertinence des aménagements et leur gestion
- Pour harmoniser l'évaluation entre le CNVVF et les organismes régionaux et départementaux agréés
- Pour préciser les exigences requises à chaque niveau de labellisation
- Pour mieux prendre en compte la taille et les caractéristiques des communes
- Pour produire des arguments constructifs afin de faire évoluer les stratégies municipales et la qualité de leurs réalisations
- Pour fournir aux communes un référentiel de valorisation territoriale susceptible de les aider à formaliser leur projet de valorisation et à s'auto-évaluer ■

LES MEMBRES DU JURY DU LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Qu'il soit départemental, régional ou national, chaque membre du jury établit ses évaluations dans le cadre de la mission encadrée par le règlement national du label et la charte des jurys.

Son rôle n'est pas de sanctionner une commune pour ses éventuelles erreurs mais de l'accompagner dans une démarche de progression.

Sa principale qualité sera donc la pédagogie pour aider l'équipe municipale à prendre conscience des marges de progression qu'elle peut mettre en œuvre.

Les choix d'aménagement et de gestion appartiennent aux équipes municipales. Ils sont établis en fonction du contexte territorial de la commune. Le jury doit pouvoir apprécier le processus de décision qui amène à effectuer ces choix et vérifier la pertinence des réalisations en fonction du contexte local.

Il ne doit en aucun cas apporter des réponses "toutes faites" qui ne prendraient pas en compte les caractéristiques identitaires du territoire communal.

LES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU JURY

En évitant de se cantonner uniquement à son domaine de prédilection, le membre du jury peut, selon sa compétence, être amené à veiller plus particulièrement à certains aspects de la démarche municipale.

■ Élus

- Apprécie la stratégie d'aménagement et de valorisation de la collectivité
- Se renseigne sur le fonctionnement de l'équipe municipale et sur la relation avec les équipes techniques
- Évalue la démarche globale, les orientations de la politique municipale
- Observent la manière dont la population est associée aux projets

■ Professionnels du tourisme et de la culture

- Observent l'aménagement paysager au regard de la demande sociale : celle des résidents et celle des visiteurs

- Se renseignent sur l'attractivité touristique et culturelle de la commune : les équipements de loisirs, les aménagements, la capacité d'accueil et le mode de gestion des flux
- Apprécient la valorisation du patrimoine et des monuments par le végétal
- Évaluent de quelle manière le thème du végétal est un levier pour les actions de promotion et les événements
- Prêtent attention aux outils de communication et de pédagogie
- Observent de quelle manière le label est utilisé dans la stratégie de promotion de la commune

■ Responsables des services espaces verts / cadre de vie / techniques / environnement

- Observent les aménagements et les modes de gestion mis en œuvre
- Évaluent la mise en œuvre du projet d'aménagement paysager, dans le respect de l'identité de la commune et dans la relation avec les usagers
- Mesurent les moyens techniques et financiers mis à la disposition des agents, les ressources humaines dont ils disposent et les relations avec les élus
- Observent le positionnement des agents techniques, la gestion du service, leurs formations, la communication entre collègues, la veille technique...
- Identifient les bonnes pratiques et les expériences innovantes

■ Professionnels du paysage, de l'horticulture

- Identifient le patrimoine végétal existant (public, privé, naturel...)
- Évaluent de quelle manière la commune s'appuie sur ses richesses, comment elle adapte l'aménagement paysager aux conditions climatologiques, aux sols...
- Apprécient la diversité et l'innovation variétale, le choix des essences dans le respect de l'identité paysagère de la commune
- S'assurent de la pertinence des lieux d'implantation

- Observent les palettes chromatiques : strates, couleurs, texture, floraison et se renseignent sur les raisons des choix (contenants, arrosage, terreau...)

■ Professionnels de l'aménagement et/ou de l'environnement

- Apportent un regard transversal sur les choix d'aménagement et leur pertinence par rapport aux usages, aux lieux d'implantation
- Vérifient la cohérence globale d'aménagement : le traitement de la circulation, le choix du mobilier urbain, le traitement des différents espaces naturels ou bâtis, le traitement de la signalétique
- Observent la gestion des espaces verts en relation avec l'identité géographique, patrimoniale et architecturale de la commune et porte une attention particulière aux critères environnementaux

■ Journalistes, membres d'association, particuliers...

- Apportent une expertise en rapport avec le domaine dans lequel ils s'impliquent
- Font part de leurs remarques en tant qu'usager des espaces
- Apportent une appréciation ressentie sur les ambiances des espaces et sur les réalisations

LA CHARTE DES JURYS

La charte des jurys précise les engagements réciproques entre l'autorité compétente en charge du label "Villes et Villages Fleuris", le/la responsable d'équipe et le/la membre du jury. La charte des jurys s'applique à tous les échelons du label (départemental, régional et national).

- L'autorité compétente est selon les territoires l'organisme agréé à l'échelle départementale, l'organisme agréé à l'échelle régionale ou le CNVVF
- Le/la responsable d'équipe est la personne nommée pour représenter l'organisme en charge du label

- Les membres du jury sont choisis par l'organisme en charge du label pour leurs compétences

Le recrutement de membres du jury par l'organisme et l'acceptation de ceux-ci impliquent un engagement moral de la part des deux parties.

■ L'organisme en charge du label

- Désigne les responsables d'équipe, sollicite la participation des membres du jury et définit la composition des équipes
- Se doit de respecter l'avis des membres du jury selon le cadre fixé dans le règlement national
- S'assure de la parfaite connaissance des critères du label par les membres du jury
- Veille à ce que les membres du jury soient assurés dans le cadre de la mission qui leur a été confiée
- S'engage à transmettre la décision du jury à la commune, accompagnée d'un rapport de visite

■ Le/la responsable d'équipe

- S'engage à représenter l'organisme en charge du label
- Est garant de la bonne interprétation des critères d'évaluation et du respect du label
- Invite les membres du jury à se présenter brièvement à la commune qui les accueille
- Anime les délibérations autour de la grille d'évaluation nationale, délibérations qui aboutiront aux décisions du jury avant que l'équipe ne se quitte ; il n'a pas voix prépondérante
- Attribue à chaque membre du jury la rédaction d'au moins un rapport, est responsable de la transmission des rapports de visites à l'organisme en charge du label dans les délais impartis
- Veille au respect des horaires et à la durée des visites
- Informe les communes des suites de la visite, de la date de publication du palmarès départemental/régional/national
- S'assure du respect de la présente charte

■ Le/la membre du jury

- Intervient à titre bénévole ou dans le cadre d'une mise à disposition
- Ne peut juger sa commune de résidence
- S'interdit formellement de faire usage de sa qualité de jury à des fins professionnelles, commerciales ou politiques
- S'engage à remplir sa mission avec équité et intégrité quelles que soient les sollicitations
- S'engage à remplir sa mission selon le cadre fixé par l'organisme en charge du label
- Ne porte pas préjudice à l'image de celui-ci par son comportement, ses actions ou ses déclarations
- Respecte les principes de délibération et de labellisation définis dans le règlement national et possède une parfaite connaissance des critères d'évaluation
- Se montre diplomate et pédagogue durant la visite, les remarques formulées au cours d'une visite ne doivent pas traduire les goûts et les préférences du membre du jury, mais participer à un dialogue constructif afin d'accompagner la commune
- Réserve son avis personnel pour des discussions exclusivement internes au jury
- S'engage à rester disponible et attentif pendant toute la durée de la visite (non-utilisation du téléphone portable, respect des horaires, éviter les discussions particulières...)
- Ne laisse pas présager de la décision finale au cours de la visite
- Est tenu au plus strict devoir de réserve jusqu'à la publication officielle du palmarès départemental/régional/national
- S'engage à transmettre les éléments nécessaires au jugement du jury et à l'établissement d'un rapport qui développe la décision transmise aux communes ; ces éléments doivent être construits et argumentés

Le membre du jury s'engage à respecter cette charte lors des visites des communes. ■

LES ÉTAPES DE LA VISITE DU JURY

- Présentation des membres du jury
- Rappel des objectifs du label, de la mission du jury ainsi que du temps imparti pour la visite
- Présentation de la délégation communale, de la stratégie municipale, du contexte local et identitaire, de la stratégie de gestion du cadre de vie
- Visite de différents espaces de la commune
- Informations sur les suites de la visite et remerciements ■

LA GRILLE D'ÉVALUATION NATIONALE, UNE FEUILLE DE ROUTE AU SERVICE DU PROJET MUNICIPAL

- **Visite du jury** : pertinence de l'organisation de la visite au regard des critères analysés
- **Mise en œuvre du projet municipal** : motivation exprimée par la commune pour l'obtention du label et sa stratégie globale de valorisation par le paysage et le végétal (aménagement et gestion)
- **Animation et promotion de la démarche** : actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des visiteurs et des acteurs concernés
- **Patrimoine végétal** : présentation du patrimoine végétal et des aménagements paysagers présents sur le territoire communal
- **Gestion environnementale** : modes de gestion et actions mis en place pour préserver ce patrimoine tout en respectant la biodiversité et les ressources naturelles
- **Qualité de l'espace public** : actions mises en œuvre pour favoriser la qualité de l'espace public (voirie, propreté, mobilier, patrimoine bâti, façades, enseignes, etc)
- **Analyse par espace** : cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune ■



MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE D'ÉVALUATION NATIONALE

La grille d'évaluation se présente sous la forme d'un feuillet de quatre pages :

- La première page permet de renseigner le nom de la commune, la date de la visite, le niveau évalué, la décision du jury ainsi que la conclusion et les recommandations du jury
- Les trois pages intérieures sont constituées de la grille d'évaluation à proprement parler et les différentes échelles d'appréciation (inexistant, initié, réalisé, conforté)

■ Les échelles d'appréciation :

- **Inexistant** : aucune action relative au critère n'a été mise en œuvre par l'équipe municipale
- **Initié** : l'équipe municipale a initié une ou plusieurs actions relatives au critère
- **Réalisé** : l'équipe municipale a réalisé une ou plusieurs actions relatives au critère
- **Conforté** : L'équipe municipale pérennise les actions relatives au critère à travers des démarches de suivi et d'évaluation

■ Les éléments de la grille d'évaluation :

- Des critères au nombre de 62, répartis en 7 principales catégories
- Une échelle d'appréciation progressive (inexistant, initié, réalisé, conforté) à remplir pour chacun des critères
- Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label (1, 2, 3 ou 4 Fleurs) pour chaque critère

- Un espace dédié aux commentaires qui serviront à produire le rapport à transmettre aux communes

■ Qui doit remplir la grille ?

La grille d'évaluation constitue un support de travail pour les membres du jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle devra être remplie à l'issue de la visite entre le responsable d'équipe et les membres du jury.

■ Comment la remplir ?

La grille doit être remplie en considérant chaque critère. La pondération de 1 à 4 Fleurs a été établie par le CNVVF pour chacun des critères.

Cette grille d'évaluation est une base de discussion et un outil d'aide à la décision pour définir le niveau de labellisation de la commune. Elle doit permettre d'identifier les points remarquables et les points à améliorer pour que la commune puisse évoluer dans le label. Sa vocation relève plus de la pédagogie que de la sanction.

Le jury prend sa décision de manière objective en s'appuyant sur l'outil d'évaluation et en prenant en compte un ensemble de facteurs liés au contexte et au parcours de la commune. Le jury doit rester souverain de sa décision. La grille d'évaluation est transmise aux membres du jury par les organismes chargés de la labellisation. ■

1. VISITE DU JURY

- 14 Composition du dossier de présentation
- 15 Présence du binôme élu/technicien
- 16 Organisation de la visite et pertinence du circuit

2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

- 18 Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental, etc)
- 19 Présentation des motivations pour l'obtention du label
- 20 Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion
- 21 Transversalité entre les services municipaux et/ou les acteurs locaux
- 22 Concertation avec les autres gestionnaires de l'espace public
- 23 Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement
- 24 Gestion différenciée (pertinence de la gestion en fonction des lieux)
- 25 Présence du végétal toute l'année

3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ

- 28 Information auprès des habitants
- 29 Concertation
- 30 Animation/pédagogie
- 31 Promotion du label
- 32 Actions vers les touristes

4. PATRIMOINE VÉGÉTAL

ARBRES

- 34 Gestion, qualité d'entretien et mesures de protection
- 35 Renouvellement
- 36 Diversité botanique
- 37 Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux

ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES

- 38 Gestion, qualité d'entretien et mesures de protection
- 39 Renouvellement
- 40 Diversité botanique
- 41 Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux

PELOUSES, PRAIRIES, GAZONS, COUVRE-SOLS, PLANTES MELLIFÈRES/ NECTARIFÈRES

- 42 Gestion et qualité d'entretien en fonction des lieux
- 43 Pertinence de la gamme végétale en fonction des lieux

FLEURISSEMENT

- 44 Pertinence de la gamme végétale (diversité, identité) en fonction des lieux
- 45 Pertinence des techniques et supports de plantation
- 46 Intégration paysagère et identitaire (associations végétales, couleurs, volumes, structures)
- 47 Gestion et qualité d'entretien



5. GESTION ENVIRONNEMENTALE

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- 50 Connaissance et inventaire
- 51 Protection
- 52 Sensibilisation

ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

- 53 Connaissance et protection des sols
- 54 Gestion de l'eau (ressources et usages)
- 55 Limitation et valorisation des déchets verts
- 56 Méthodes alternatives d'entretien
- 57 Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)
- 58 Autres actions contre le changement climatique (îlots de fraîcheur, désartificialisation des sols, etc)

6. QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

- 60 Mise en valeur du patrimoine bâti (ravalement de façades, végétalisation, etc)
- 61 Maîtrise de la publicité et des enseignes
- 62 Effacement des réseaux
- 63 Mobilier urbain
- 64 Qualité de la voirie et des circulations
- 65 Propreté
- 66 Accessibilité
- 67 Actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers

7. ANALYSE PAR ESPACE

- 70 Entrées de commune
- 71 Centre de commune
- 72 Abords d'établissements publics
- 73 Quartiers d'habitation
- 74 Cimetières
- 75 Parcs et jardins
- 76 Jardins à vocation sociale et pédagogique (familiaux, partagés, ouvriers)
- 77 Espaces sportifs
- 78 Les aires de jeux
- 79 Zones d'activité
- 80 Espaces naturels
- 81 Maillages et coulées vertes
- 82 Mobilités douces et infrastructures de déplacement
- 83 Espaces de loisirs et d'hébergement

1

VISITE DU JURY

16 Composition du dossier de présentation

17 Présence du binôme élu/technicien

18 Organisation de la visite et pertinence du circuit





VISITE DU JURY

COMPOSITION DU DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier de présentation de la commune, envoyé en amont de la visite, doit être construit selon les six grandes thématiques de la grille d'évaluation nationale. Il présente la commune, son contexte local et met en avant l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du label par de brèves explications illustrées. Ces éléments doivent être rassemblés et mis en page de façon claire et concise tout en mettant en valeur l'identité de la commune. ■



ÉVALUATION

Le dossier de présentation n'a pas été remis aux membres du jury	Inexistant
Un dossier a été remis aux membres du jury mais il n'a pas permis de percevoir et d'évaluer la démarche communale	Initié
Un dossier a été remis aux membres du jury et il a permis de percevoir la démarche communale	Réalisé 
Un dossier qualitatif a été remis aux membres du jury et il a permis de percevoir et d'évaluer la démarche communale	Conforté 

PRÉSENCE DU BINÔME ÉLU/TECHNICIEN

La mise en œuvre d'un projet de valorisation communale par le paysage et le végétal ne peut se concrétiser qu'à la condition d'être porté par les élus et les intervenants techniques, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. La démarche de labellisation ne saurait aboutir et se pérenniser sans une cohérence entre les ambitions communales et leur mise en œuvre opérationnelle. Le jury veille à la présence au moment de la visite du Maire ou d'un(e) élue(e) qui soit en mesure d'expliquer au jury les ambitions relatives au label et à la démarche de valorisation territoriale. Cet élu doit impérativement être accompagné d'un(e) représentant(e) de l'équipe qui pourra apporter au jury des éléments techniques concernant les critères d'évaluation. La présence de plusieurs représentants du conseil municipal et des équipes en charge de la démarche de labellisation témoigne de la mobilisation et de la motivation engagées autour du label. ■

ÉVALUATION

Le jury n'a rencontré aucun représentant de la commune	Inexistant
Le jury a rencontré un(e) représentant(e) du conseil municipal ou de l'équipe technique	Initié
Le jury a rencontré un(e) représentant(e) du conseil municipal et de l'équipe technique	Réalisé 
Le jury a rencontré plusieurs représentants(es) du conseil municipal et de l'équipe technique	Conforté 

VISITE DU JURY

ORGANISATION DE LA VISITE ET PERTINENCE DU CIRCUIT



L'organisation de la visite et la pertinence du circuit doivent permettre au jury d'apprécier l'ensemble des critères de la grille d'évaluation. Il s'agit donc pour la commune de mettre en œuvre les conditions favorables à la présentation de sa démarche et de ses réalisations.

Si la commune dispose d'une large souplesse pour organiser sa visite, le jury veille à ce que son déroulé intègre les éléments de présentation suivants, dans le temps qui lui est imparti :

- Le contexte communal
- Les ambitions de l'équipe municipale vis-à-vis du label
- La démarche d'aménagement et de gestion
- La visite des réalisations à travers la disparité des espaces existants

Le jury apprécie la manière dont la démarche lui a été présentée et la capacité de la commune à valoriser son savoir-faire. Les aspects logistiques liés à l'organisation de la visite, tels que les modes de déplacement, le choix du circuit ou les supports de présentation, font partie intégrante de cette évaluation. Il est également essentiel que le jury puisse avoir un aperçu de tous les types d'espaces existants dans la commune afin d'analyser la manière dont ces différents lieux sont traités et identifier ainsi le niveau de labellisation. Le jury veille à ce que l'équipe municipale présente la diversité des espaces pouvant exister dans la commune. Ces espaces sont identifiés dans la 7^{ème} partie de la grille d'évaluation. ■

ÉVALUATION

L'organisation de la visite n'a pas permis d'évaluer la démarche communale	Inexistant
L'organisation de la visite n'a permis qu'une évaluation partielle de la démarche communale	Initié
L'organisation de la visite a permis d'évaluer la démarche communale	Réalisé 
L'organisation de la visite a permis d'évaluer la démarche communale et de valoriser le savoir-faire de l'équipe municipale	Conforté 

2

MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

- 20** Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental, etc)
- 21** Présentation des motivations pour l'obtention du label
- 22** Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion
- 23** Transversalité entre les services municipaux et/ou les acteurs locaux
- 24** Concertation avec les autres gestionnaires de l'espace public
- 25** Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement
- 26** Gestion différenciée (pertinence de la gestion en fonction des lieux)
- 27** Présence du végétal toute l'année



MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

CONNAISSANCE ET PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE LOCAL (CULTUREL, ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL, ETC)

Une démarche de valorisation paysagère est spécifique à un territoire. Elle ne peut pas se construire à partir d'un modèle que l'on reproduit d'une commune à une autre. Cette démarche s'appuie sur des éléments de contexte et d'identité locale, en cohérence avec les schémas et orientations communales et supra-communales existants (DATDD, Agendas 21, SCoT, PLU...). Le rôle du jury consiste à apprécier si les choix d'aménagements paysagers et de gestion opérés par la commune sont pertinents avec son identité. Il est essentiel que le jury prenne connaissance de ces éléments qui auront été intégrés au dossier et exposés au moment de l'accueil du jury. Les éléments de contexte de la démarche sont :

- La géographie (situation, climat, exposition, topographie, hydrographie...)
- Les entités naturelles (espaces, faune, flore, milieux, habitats...)
- La typologie des paysages (identifier et comprendre)
- Les composantes végétales (flore endogène et exogène, collections botaniques...)
- L'identité culturelle (occupation du sol, histoire...)
- L'architecture (bâti, patrimoine, matériaux, couleurs, textures...)
- La demande sociale (usages, perceptions, attentes de la population...) ■

Questions à poser à la commune

- Avez-vous réuni des éléments de connaissance de votre identité communale ?
- Comment prenez-vous en compte votre contexte local dans la démarche de valorisation paysagère ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a présenté aucun élément de son identité locale	Inexistant
L'équipe municipale a présenté son territoire et les éléments de son identité locale	Initié
L'équipe municipale a exprimé des motivations en lien avec le contexte territorial	Réalisé
L'équipe municipale s'appuie sur les éléments de contexte et d'identité locale pour présenter sa démarche de labellisation	Conforté

PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense une démarche de valorisation par le végétal qui s'inscrit dans une ambition municipale globale et à long terme. Il est important que les motivations de la candidature au label soient exprimées par le maire, ou à défaut par un(e) élu(e). Les motivations exprimées doivent être cohérentes avec tous les enjeux du label « Villes et Villages Fleuris », à savoir :

- Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs
- Favoriser l'attractivité économique, résidentielle, touristique, commerçante
- Agir pour la préservation de l'environnement
- Renforcer le lien social



Il est préférable que ces motivations soient exprimées au cours d'une courte présentation qui précède la visite des différents espaces de la commune. Il s'agit pour le jury de mesurer les motivations des décideurs municipaux et d'apprécier leur connaissance du label. ■

Questions à poser à la commune

- Pour vous, que signifie être labellisé « Villes et Villages Fleuris » ?
- Quelles sont vos motivations pour obtenir le label ou un niveau supérieur ?



ÉVALUATION

Les motivations pour l'obtention du label n'ont pas été exprimées	Inexistant
Les motivations pour l'obtention du label ont été brièvement exprimées	Initié
Les motivations et les ambitions pour l'obtention du label ont été exprimées	Réalisé 
Les motivations et les ambitions exprimées correspondent tout à fait aux enjeux du label	Conforté 

MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

COHÉRENCE ENTRE LE PROJET MUNICIPAL, SA RÉALISATION ET SA GESTION




Une stratégie d'aménagement s'opère sur la recherche d'une cohérence entre la définition du projet municipal par les élus, sa mise en œuvre dans le cadre d'une programmation qui fait souvent intervenir maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, et la gestion des réalisations par les agents territoriaux, les prestataires ou les habitants. La clé de réussite d'une gestion efficace, optimisée et maîtrisée d'un territoire repose sur cette cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion. ■

Questions à poser à la commune

- Avez-vous défini une stratégie d'aménagement ? Si oui, comment ?
- Quelle stratégie d'aménagement paysager est mise en œuvre en lien avec les usages et les attentes des habitants ?
- De quelle manière les élus, les agents territoriaux, les prestataires sont-ils associés ?
- Anticipez-vous les charges de gestion induites par de nouveaux aménagements ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas mis en place de stratégie d'aménagement et mène une gestion au coup par coup	Inexistant
L'équipe municipale a identifié une stratégie d'aménagement et de gestion sans toutefois l'avoir formalisée	Initié 
L'équipe municipale a formalisé sa stratégie d'aménagement et de gestion	Réalisé 
L'équipe municipale a formalisé et évalué sa stratégie d'aménagement et de gestion	Conforté 

TRANSVERSALITÉ ENTRE LES SERVICES MUNICIPAUX ET/OU LES ACTEURS LOCAUX

Le jury apprécie, lors de sa visite et à travers son échange avec l'équipe municipale, le fonctionnement qui existe entre le mode de décision et la mise en œuvre technique des projets. Concrètement, il s'agit de comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les équipes en charge de l'entretien et de la gestion des espaces sont associées à la définition des orientations et au choix des aménagements. Cette démarche permet d'éviter les erreurs liées à la méconnaissance des exigences et des contraintes de gestion ainsi que les mesures compensatoires qui en découlent. ■

Questions à poser à la commune

- Les équipes techniques chargées de l'entretien des espaces sont-elles associées à la définition des projets d'aménagements paysagers ?
- Si oui, de quelle manière ? Si non, quelles en sont les raisons ?



ÉVALUATION

Les équipes techniques chargées de l'entretien des espaces n'interviennent pas dans le choix des aménagements paysagers

Inexistant

Les équipes techniques chargées de l'entretien des espaces interviennent dans le choix de végétalisation

Initié
🌹

Les équipes techniques chargées de l'entretien des espaces interviennent dans le choix des aménagements paysagers

Réalisé
🌹/🌹🌹

Le processus de décision des aménagements associe les différents acteurs chargés de la mise en œuvre et de la gestion des espaces

Conforté
🌹🌹🌹

MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

CONCERTATION AVEC LES AUTRES GESTIONNAIRES DE L'ESPACE PUBLIC

La qualité du cadre de vie d'une commune tient pour beaucoup à celle de ses espaces publics, lieux de partage et d'expression pour les habitants, les visiteurs de passage ou ceux qui y travaillent. L'aménagement et la gestion de l'espace public fait appel à un grand nombre d'acteurs, œuvrant dans les secteurs de la construction, de l'éclairage, de la voirie, des réseaux, du mobilier urbain, de l'assainissement, de la propreté, sans oublier celui de l'aménagement du paysage. La coordination de leurs actions est indispensable pour permettre une offre de services qualitative et continue. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les mesures mises en place par la commune pour assurer collectivement une gestion cohérente de l'espace public ?
- Existe-t-il des outils visant à favoriser la préservation et le développement des espaces végétalisés lors de l'intervention des autres gestionnaires de l'espace public ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place de démarche spécifique en direction des autres gestionnaires de l'espace public

Inexistant

L'équipe municipale engage des actions pour favoriser une gestion cohérente de l'espace public

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale dispose d'une démarche de gestion collective et cohérente de l'espace public

Réalisé
🌸🌸🌸

L'équipe municipale dispose d'une démarche de gestion collective et cohérente de l'espace public s'appuyant sur la concertation des parties prenantes et favorisant la préservation et le développement du patrimoine végétal

Conforté
🌸🌸🌸🌸

PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

La plantation de végétaux dans l'espace public qu'il s'agisse d'arbres, d'arbustes, de couvre-sols ou de fleurs constitue un acte d'aménagement et participe à l'ambiance paysagère des espaces et du territoire. Chaque commune est constituée de plusieurs entités paysagères parfois très différentes les unes des autres. Ces ambiances paysagères sont formées par la relation de facteurs naturels et humains et constituent les différents espaces ou lieux de la commune. La réponse à apporter en termes d'aménagement paysager et de végétalisation dépendra du contexte de chaque lieu, de ses caractéristiques géographiques et paysagères, tout comme des usages et pratiques de la population. Le jury est attentif à la manière dont la commune adapte les aménagements en fonction de ses espaces. ■

Questions à poser à la commune

- Avez-vous établi une analyse paysagère de votre commune ?
- Quelles sont les différentes entités paysagères de votre commune ?
- Prenez-vous en compte le contexte paysager lorsque vous définissez vos projets de plantations ? Comment ce contexte vous inspire-t-il ?
- Adaptez-vous les aménagements en fonction des caractéristiques des lieux de la commune ?
- Quels sont vos outils d'intégration paysagère (Charte de paysage, nuanciers, recommandations sur l'emploi du végétal dans le PLU...) ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas conscience de la valeur de son contexte paysager

Inexistant



L'équipe municipale a conscience du contexte paysager de son territoire et de la diversité de ses espaces

Initié



L'équipe municipale a présenté l'identité paysagère de la commune à travers une typologie de ses espaces

Réalisé



L'équipe municipale s'appuie sur ce contexte et cette typologie pour définir sa stratégie d'aménagement paysager et de végétalisation

Conforté



MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

GESTION DIFFÉRENCIÉE (PERTINENCE DE LA GESTION EN FONCTION DES LIEUX)

Tout comme pour les aménagements, les exigences de gestion évoluent selon les lieux et la typologie des espaces. Il est essentiel d'identifier et de formaliser des modes de gestion différenciés selon les caractéristiques des espaces. La définition d'un plan de gestion est propre à chaque commune et s'opère sur la base d'un inventaire qui permet à la fois de quantifier les surfaces à entretenir, mais également de les qualifier d'après leurs caractéristiques écologiques et leur vocation. Le plan de gestion clarifie les objectifs à atteindre par espace et les prescriptions détaillées des interventions, fournissant ainsi une ligne de conduite que la commune peut aisément partager avec les services, les prestataires et les partenaires. Le plan de gestion représente enfin un outil efficace pour anticiper l'entretien induit par les nouveaux aménagements. Le jury est attentif à la manière dont la commune adapte sa gestion à la typologie de ses espaces. ■

Questions à poser à la commune

- Avez-vous identifié une typologie des espaces paysagers existants dans la commune ?
- Adaptez-vous la gestion en fonction des caractéristiques des différents lieux de la commune ?
- Existe-t-il un plan de gestion différenciée ? Si oui, quels en sont les principes et les méthodes de mise en œuvre ? Quel est son état d'avancement ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale gère ses espaces paysagers de manière uniforme et ne prend pas en compte leurs caractéristiques	Inexistant
L'équipe municipale a conscience que la diversité de ses espaces induit des modes de gestion différenciée	Initié
L'équipe municipale a formalisé un plan de gestion différenciée à l'échelle de son territoire après avoir identifié la typologie de ses espaces	Réalisé
L'équipe municipale a évalué et mis en œuvre son plan de gestion différenciée par espace	Conforté

PRÉSENCE DU VÉGÉTAL TOUTE L'ANNÉE

Le label « Villes et Villages Fleuris » ne saurait récompenser une commune qui déploie un effort de végétalisation uniquement au moment de la saison estivale. Les critères du label intègrent une notion de pérennité des aménagements paysagers et d'évolution des compositions florales. La valorisation paysagère d'une commune s'opère à travers une utilisation équilibrée et adaptée de l'ensemble des strates végétales (arbres, arbustes, herbacées, plantes à massif...).

Le jury est particulièrement attentif à la qualité et à la répartition de la structure végétale afin que celle-ci assure une valorisation paysagère tout au long de l'année. La végétalisation saisonnière et ponctuelle participe incontestablement à cette valorisation mais n'en constitue qu'un des éléments. ■

Questions à poser à la commune

- Comment le végétal participe-t-il à la valorisation de votre commune tout au long de l'année ?
- Exploitez-vous la floraison, les colorations automnales, les fructifications des strates arborée et arbustive ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale concentre ses efforts de végétalisation uniquement durant la saison estivale

Inexistant

L'équipe municipale a entrepris une démarche de végétalisation durant la saison printanière et automnale

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale utilise une gamme végétale diversifiée qui favorise une valorisation paysagère du printemps à l'automne

Réalisé
🌸🌸🌸

L'équipe municipale œuvre à sa valorisation paysagère tout au long de l'année sur la base d'une utilisation variée et équilibrée des strates végétales

Conforté
🌸🌸🌸🌸

3

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

30 Information auprès des habitants

31 Concertation

32 Animation/pédagogie

33 Promotion du label

34 Actions vers les touristes



ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

INFORMATION AUPRÈS DES HABITANTS

L'information est le premier stade de communication vers les habitants. Cette action consiste à émettre un message vers la population pour la sensibiliser. La formalisation de la démarche de valorisation paysagère à travers le label « Villes et Villages Fleuris » représente une opportunité de présenter ses ambitions auprès de la population. L'information permet d'expliquer et de promouvoir la stratégie municipale dans le but de recueillir une adhésion et d'engager un processus de sensibilisation. Le jury est attentif aux actions de communication qui visent à promouvoir la démarche de valorisation paysagère, sa mise en œuvre et les modes de gestion. Ces actions peuvent prendre la forme de publications sur le journal municipal ou le site internet de la commune, de présentation de la palette végétale utilisée, de communiqués de presse ou encore d'expositions sur les projets et les actions menées dans le cadre de la gestion des espaces paysagers par exemple. ■

Questions à poser à la commune

- La démarche de valorisation paysagère a-t-elle fait l'objet d'informations à destination de la population ?
- Les sujets traités concernent-ils les projets d'aménagement et les modes de gestion ?
- Quels supports de communication sont utilisés pour sensibiliser la population ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne diffuse aucune information sur sa démarche de valorisation paysagère	Inexistant
L'équipe municipale diffuse occasionnellement des informations sur sa démarche de valorisation paysagère	Initié 🌸/🌸🌸
L'équipe municipale diffuse régulièrement des informations sur sa démarche de valorisation paysagère	Réalisé 🌸🌸🌸
L'équipe municipale diffuse systématiquement des informations sur sa démarche de valorisation paysagère	Conforté 🌸🌸🌸🌸

CONCERTATION

La concertation est une démarche participative qui vise à faciliter l'appropriation par la population des orientations définies par l'équipe municipale. La réussite d'une politique publique d'aménagement et de gestion réside très souvent dans sa compréhension par la population. Les administrés, voire les visiteurs, peuvent faire émerger une demande, des besoins en infrastructures et des services à développer dans le cadre d'un processus qui favorise l'échange et le débat. Cette approche ne doit pas être perçue comme une contrainte mais comme une action qui favorise l'intégration des projets au territoire. Le jury est attentif aux démarches participatives menées par la commune afin qu'elles ne soient pas réduites à une simple information ou consultation. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les démarches participatives mises en place dans les domaines concernés par le label (réunions publiques, conseils de quartier, boîtes à idées, ateliers participatifs) ?
- Quelle place est accordée aux demandes et aux besoins exprimés par la population ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place de démarche participative

Inexistant

L'équipe municipale met en place des démarches participatives qui s'apparentent à des actions de consultation

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale met en place des démarches participatives dans le cadre de projets majeurs

Réalisé
🌸🌸🌸

L'équipe municipale met en place des démarches participatives selon une méthode approuvée et évaluée

Conforté
🌸🌸🌸🌸

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

ANIMATION/PÉDAGOGIE

La mise en place d'animations et d'actions pédagogiques permet à la fois de sensibiliser la population aux enjeux de la valorisation paysagère et de les inviter à y participer. Si la demande sociale en espaces paysagers tend à croître, elle ne s'accompagne pas toujours d'une volonté de participer à leur gestion. La pratique du jardinage reste essentiellement confinée à des milieux privés.

La curiosité du public et sa demande en conseils techniques sont en revanche évidentes face aux évolutions des pratiques. C'est dans ce contexte que les actions de sensibilisation, qu'elles prennent la forme d'animations pédagogiques ou d'événements, se développent de façon très importante (fêtes des plantes, journées portes ouvertes des serres municipales, animations scolaires, conférences, cours de jardinage, concours de maisons fleuries...). Le jury identifie les animations et les actions pédagogiques mises en œuvre par la commune et veille à leur pertinence au regard des objectifs d'aménagement et de gestion des espaces paysagers. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale développe-t-elle des animations et des actions pédagogiques vers la population ?
- Sous quelles formes ?
- Quels sont les publics visés ?
- Quels sont les sujets traités ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale n'initie aucune animation ou action pédagogique sur sa démarche de valorisation paysagère

Inexistant

L'équipe municipale initie occasionnellement des animations et actions pédagogiques sur sa démarche de valorisation paysagère

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale initie régulièrement des animations et actions pédagogiques sur sa démarche de valorisation paysagère

Réalisé
🌸🌸🌸

L'équipe municipale met systématiquement en place des animations et actions pédagogiques sur sa démarche de valorisation paysagère

Conforté
🌸🌸🌸🌸

PROMOTION DU LABEL

Le label « Villes et Villages Fleuris » atteste de la qualité du cadre de vie d'une commune et participe indéniablement à sa valorisation. La promotion du label est assurée par un ensemble d'acteurs nationaux, régionaux, départementaux et communaux. Les communes labellisées ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir l'image du label. Exemples d'actions de promotion du label mises en place par les communes :

- Apposition du panneau « Villes et Villages Fleuris » aux entrées de commune
- Utilisation du logo du panneau sur les différents supports de communication, notamment le site internet de la commune
- Communication sur les valeurs et les bénéfices du label (publications municipales, communiqués de presse...)

Le jury veille à ce que les communes labellisées mettent en place des actions de promotion du label auprès des habitants. Il peut également vérifier avant la visite que la commune utilise le logo du panneau sur son site internet. ■

Questions à poser à la commune

- Le panneau d'entrée de commune est-il bien présent et conforme à la charte graphique en vigueur ?
- L'équipe municipale utilise-t-elle le logo du panneau sur les supports de communication (publications, site internet...)?
- Quel(s) message(s) associe-t-elle au label ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne fait pas la promotion du label

Inexistant

L'équipe municipale valorise occasionnellement le label par la présence du panneau aux entrées de commune et par la publication occasionnelle d'articles

Initié


L'équipe municipale valorise régulièrement le label par la présence du panneau aux entrées de commune, du logo du panneau sur les documents et sur son site internet, par la publication occasionnelle d'articles

Réalisé


L'équipe municipale valorise systématiquement le label en utilisant le panneau, le logo du panneau, en rédigeant des articles et en communiquant sur ses valeurs

Conforté


ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

ACTIONS VERS LES TOURISTES

Les visiteurs d'une commune constituent un public qui induit la mise en place d'actions de communication complémentaires à celles organisées à l'intention des habitants. Pour les communes à vocation touristique (se manifestant par la présence d'un site, d'un patrimoine, d'hébergements et bien souvent d'un office de tourisme ou d'un syndicat d'initiative), le jury est attentif aux actions de communication qui visent à promouvoir le label auprès des touristes. Les actions peuvent prendre la forme de publications spécifiques qui font la promotion des parcs et jardins de la commune, de panneaux d'information sur le patrimoine paysager. Pour les animations, les communes peuvent organiser des événements autour du végétal, des visites des parcs et jardins, des expositions... ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions de communication et d'animation pour promouvoir le label auprès des touristes ?
- L'équipe municipale associe-t-elle les acteurs locaux du tourisme à sa démarche ?
- L'équipe municipale organise-t-elle des événements sur la thématique du végétal ou des visites guidées autour du patrimoine végétal et paysager de la commune ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place d'actions de communication et d'animation à destination des touristes

Inexistant

L'équipe municipale met ponctuellement en place des actions de communication et d'animation à destination des touristes

Initié

L'équipe municipale met régulièrement en place des actions de communication et d'animation à destination des touristes

Réalisé

L'équipe municipale renouvelle et évalue ses actions de communication et d'animation à destination des touristes

Conforté

4



PATRIMOINE VÉGÉTAL

ARBRES

- 36 Gestion, qualité d'entretien et mesures de protection
- 37 Renouvellement
- 38 Diversité botanique
- 39 Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux

ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES

- 40 Gestion, qualité d'entretien et mesures de protection
- 41 Renouvellement
- 42 Diversité botanique
- 43 Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux

PELOUSES, PRAIRIES, GAZONS, COUVRE-SOLS, PLANTES MELLIFÈRES/NECTARIFÈRES

- 44 Gestion et qualité d'entretien en fonction des lieux
- 45 Pertinence de la gamme végétale en fonction des lieux

FLEURISSEMENT

- 46 Pertinence de la gamme végétale (diversité, identité) en fonction des lieux
- 47 Pertinence des techniques et supports de plantation
- 48 Intégration paysagère et identitaire (associations végétales, couleurs, volumes, structures)
- 49 Gestion et qualité d'entretien



PATRIMOINE VÉGÉTAL

ARBRES

GESTION, QUALITÉ D'ENTRETIEN ET MESURES DE PROTECTION

Parce que les arbres ont la spécificité d'être des végétaux qui vivent longtemps et se développent dans d'importantes proportions entre la plantation et leur phase de maturité, il est indispensable de les suivre avec attention.

Une bonne gestion s'appuie sur une connaissance précise du patrimoine arboré présent sur la commune (inventaire qualitatif et quantitatif, avec notamment une évaluation sanitaire et mécanique), sur l'évaluation des besoins en matière d'entretien mais aussi de renouvellement et d'enrichissement du patrimoine et enfin sur une planification de ces différents volets. Des mesures de protection techniques et réglementaires des arbres sont primordiales pour préserver la qualité des plantations dans le temps, notamment en cas de dégâts causés par un tiers (Charte de l'arbre, Barème de l'arbre...). Le jury veille aux méthodes mises en œuvre par l'équipe municipale pour entretenir et protéger le patrimoine arboré de la commune. Les modes de gestion doivent être adaptés aux caractéristiques de la commune et à son patrimoine arboré. ■

Questions à poser à la commune

- Sur quels critères l'équipe municipale entretient-elle les arbres de la commune ?
- De quelle manière les modes d'entretien sont-ils identifiés ?
- La commune dispose-t-elle d'un inventaire et d'une analyse de l'état de son patrimoine ?
- Quelles mesures de protection sont mises en place (protection des troncs et du système racinaire, protection lors de travaux, réglementation...)?



ÉVALUATION

L'entretien du patrimoine arboré est réalisé au coup par coup et sans considérer leur état sanitaire et mécanique

Inexistant

Une réflexion a été engagée pour adapter l'entretien des arbres en fonction de leur situation et de leur état sanitaire et mécanique

Initié
🌸

Un plan de gestion a été formalisé sur la base d'un diagnostic du patrimoine arboré

Réalisé
🌸/🌸🌸

La gestion du patrimoine arboré s'opère sur la base d'une démarche clairement identifiée et évaluée

Conforté
🌸🌸🌸

RENOUVELLEMENT

Le patrimoine arboré constitue un ensemble vivant qui évolue en fonction de son environnement et du développement d'une commune. Se donner les moyens de pérenniser ce patrimoine, c'est anticiper la longévité de chaque sujet ou groupe de sujets. La mise en place d'un plan de gestion permet de planifier le renouvellement et l'enrichissement de son patrimoine à un rythme régulier afin d'accompagner son évolution. En adaptant ses exigences à la taille de la commune, le jury apprécie la stratégie de renouvellement du patrimoine arboré. Pour les communes qui disposent d'un service dédié, le jury doit veiller à la mise en œuvre d'un plan de gestion du patrimoine arboré. S'agissant des villages, le renouvellement du patrimoine peut s'opérer ponctuellement sur la base d'un suivi non formalisé de la qualité des arbres, mais avec une approche globale des besoins. ■

Questions à poser à la commune

- Le patrimoine arboré fait-il l'objet d'une réflexion sur son renouvellement et son développement ?
- Comment l'équipe municipale procède-t-elle à ce renouvellement ?
- De quelle manière anticipe-t-elle l'évolution du patrimoine arboré de la commune ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas conscience du devenir de son patrimoine arboré et de l'importance d'anticiper son renouvellement

Inexistant

L'équipe municipale renouvelle ponctuellement son patrimoine arboré lorsque les sujets arrivent en fin de vie

Initié
🌹

L'équipe municipale programme le renouvellement du patrimoine arboré sur la base d'une connaissance approfondie (analyse qualitative et quantitative)

Réalisé
🌹/🌹🌹

L'équipe municipale met en place un plan de gestion du patrimoine arboré qu'elle a formalisé, communiqué et évalué

Conforté
🌹🌹🌹

PATRIMOINE VÉGÉTAL

ARBRES

DIVERSITÉ BOTANIQUE




Élément incontournable du paysage d'une commune, le patrimoine arboré occupe une place prépondérante dans les critères du label « Villes et Villages Fleuris ». Il participe à l'intégration du bâti, structure les espaces publics en créant des liens entre les différentes entités du territoire, apporte une dimension paysagère aux aménagements et participe à la lutte contre les effets du réchauffement climatique (création d'îlots de fraîcheur, ombrage). Développer la diversité botanique des arbres, c'est favoriser la biodiversité, limiter les risques sanitaires et préparer son évolution dans un contexte de réchauffement climatique. Le jury veille aux choix opérés par l'équipe municipale pour diversifier le patrimoine arboré de la commune. Il adapte son regard en fonction du contexte et de la taille de la commune. Les enjeux de la diversification ne sont pas les mêmes pour une commune très urbaine possédant un patrimoine arboré qui évolue en milieu artificialisé que pour un village qui peut s'appuyer sur des essences plantées dans des sols plus « naturels ». ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle engagé une démarche de diversification du patrimoine arboré de la commune ?
- Quelles sont les essences qui ont été plantées ces dernières années ?
- L'équipe municipale prend-elle en compte les contraintes sanitaires (parasites, ravageurs...) et le contexte (sol, climat) pour choisir les essences ?
- L'équipe municipale anticipe-t-elle les évolutions climatiques ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne diversifie pas son patrimoine arboré	Inexistant
L'équipe municipale a initié une diversification de son patrimoine par la plantation de nouvelles essences	Initié 
L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en identifiant un catalogue d'essences adaptées à son contexte territorial	Réalisé 
L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en fonction du contexte territorial, sanitaire et des évolutions climatiques	Conforté 

PERTINENCE DES PLANTATIONS (CHOIX DES VARIÉTÉS ET DES TECHNIQUES) EN FONCTION DES LIEUX

Planter le bon arbre au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. La plantation d'un arbre a un impact sur le long terme.

Il est essentiel d'anticiper son évolution et de choisir les essences selon des critères objectifs. Gérer une trame arborée, c'est accompagner un patrimoine vivant qui évolue dans le temps en fonction de son environnement. La pertinence de la plantation d'un arbre dépend de la connaissance du contexte spatial et de son devenir. Pour être en bonne santé, un arbre doit trouver dans le sol et dans l'espace aérien les conditions de développement qui lui sont favorables. Le jury est attentif à la manière dont l'équipe municipale choisit les variétés à planter et les techniques de plantation. Il s'agit ici d'identifier le processus qui amène à faire ces choix et de comprendre si les réponses apportées en matière de plantation s'appuient sur une analyse du contexte (échelle, paysage, climat, sol, distance de plantation, espace disponible, accessibilité, moyens mis à disposition pour l'entretien...). ■

Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale choisit-elle les variétés d'arbres à planter ?
- Sur quels critères effectue-t-elle ces choix ?
- Une analyse du contexte paysager et environnemental est-elle réalisée avant la plantation ?



ÉVALUATION

La plantation d'arbres se fait sans réflexion qui pourrait favoriser leur bon développement et leur intégration paysagère

Inexistant

Une réflexion est engagée pour favoriser l'intégration environnementale et paysagère des arbres

Initié
🌸

La plantation d'arbres est précédée d'une analyse du contexte environnemental et paysager qui favorise leur intégration

Réalisé
🌸/🌸🌸

Le choix des variétés et des techniques de plantation fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation

Conforté
🌸🌸🌸

PATRIMOINE VÉGÉTAL

ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES

GESTION, QUALITÉ D'ENTRETIEN ET MESURES DE PROTECTION

De par des choix inadaptés qui ont été opérés lors de la conception des plantations, les arbustes font régulièrement l'objet d'une taille systématique et souvent drastique, ne prenant pas en compte l'architecture, la croissance et le mode de floraison propre à chaque espèce. Les communes se privent ainsi du bénéfice esthétique de la forme naturelle des espèces et surtout de leur floraison. Planter le bon arbuste (ou la plante grimpante) au bon endroit et prévoir des modes d'entretien adaptés, c'est opérer des choix de plantation qui favorisent le développement et l'impact esthétique de ces végétaux. C'est également anticiper sur le coût et le temps nécessaires à leur entretien. Le jury veille aux méthodes mises en œuvre par l'équipe municipale pour concevoir et entretenir la strate arbustive de la commune. Les modes de gestion doivent être adaptés aux caractéristiques de la commune et de son patrimoine arbustif. ■

Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale entretient-elle la strate arbustive de la commune ?
- Quels sont les procédés de taille utilisés ?
- De quelle manière les modes d'entretien sont-ils identifiés ?
- Les agents en charge de l'entretien sont-ils formés à la taille raisonnée des arbustes en tenant compte de leurs spécificités ?



ÉVALUATION

La gestion et l'entretien de la strate arbustive se font de manière systématique sans respecter ses propriétés naturelles

Inexistant

Une réflexion a été engagée pour adapter la gestion et l'entretien de la strate arbustive en fonction des modes de croissance et de floraison des arbres et des situations

Initié


Des modes de gestion et d'entretien de la strate arbustive ont été formalisés en fonction des espèces et de leur situation

Réalisé


La strate arbustive fait l'objet d'un plan de gestion différencié clairement identifié et évalué

Conforté


RENOUVELLEMENT




Le patrimoine arbustif constitue un ensemble vivant qui évolue en fonction de son environnement et du développement d'une commune. Se donner les moyens de pérenniser ce patrimoine, c'est anticiper la longévité des variétés selon leur implantation. La mise en place d'un plan de gestion présente l'avantage de programmer le renouvellement de son patrimoine à un rythme régulier afin d'accompagner son évolution. En adaptant ses exigences à la taille de la commune, le jury apprécie la stratégie de renouvellement du patrimoine arbustif. Pour les communes qui disposent d'un service dédié, le jury doit veiller à la mise en œuvre d'un plan de gestion. S'agissant des villages, le renouvellement du patrimoine peut s'opérer ponctuellement sur la base d'un suivi non formalisé de la qualité des arbustes. ■

Questions à poser à la commune

- Le patrimoine arbustif est-il renouvelé ?
- Comment l'équipe municipale procède-t-elle à ce renouvellement ?
- A-t-elle mis en place un plan de gestion du patrimoine arbustif ?
- De quelle manière anticipe-t-elle l'évolution du patrimoine arbustif de la commune ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas conscience du devenir de son patrimoine arbustif et de l'importance d'anticiper son renouvellement	Inexistant
L'équipe municipale renouvelle ponctuellement son patrimoine arbustif lorsque les sujets arrivent en fin de vie	Initié 
L'équipe municipale programme le renouvellement du patrimoine arbustif sur la base d'éléments de connaissance de son état sanitaire	Réalisé 
L'équipe municipale met en place un plan de gestion du patrimoine arbustif qu'elle a formalisé, communiqué et évalué	Conforté 

PATRIMOINE VÉGÉTAL

ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES

DIVERSITÉ BOTANIQUE

Élément tout aussi fondamental du paysage communal que les arbres, le patrimoine arbustif ne fait généralement pas l'objet de la même attention.

Il participe pourtant à l'intégration du bâti et à la structuration paysagère de l'espace public en venant compléter la trame arborée. Pour les mêmes raisons que pour les arbres, la diversité botanique favorise la biodiversité, améliore l'état sanitaire du patrimoine végétal et permet de préparer l'évolution de la gamme au réchauffement climatique. Le jury veille aux choix des plantations d'arbustes et de plantes grimpantes opérés par l'équipe municipale dans un objectif de diversification du patrimoine végétal de la commune. Le jury adapte son regard en fonction du contexte et de la taille de la commune. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle engagé une démarche de diversification du patrimoine arbustif de la commune ?
- Utilise-t-elle une gamme de plantes grimpantes ?
- Quelles sont les essences qui ont été plantées ces dernières années ?
- L'équipe municipale prend-elle en compte les contraintes sanitaires et le contexte géographique pour choisir les essences arbustives ?
- Anticipe-t-elle le réchauffement climatique ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne diversifie pas son patrimoine arbustif	Inexistant
L'équipe municipale a initié une diversification de son patrimoine arbustif par la plantation de nouvelles essences	Initié
L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en identifiant un catalogue d'essences adaptées à son contexte territorial	Réalisé
L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en fonction du contexte territorial, sanitaire et du réchauffement climatique	Conforté

PERTINENCE DES PLANTATIONS (CHOIX DES VARIÉTÉS ET DES TECHNIQUES) EN FONCTION DES LIEUX




Planter le bon arbuste au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. Largement utilisés pour accompagner les projets d'aménagement de voirie et de nouveaux quartiers, les arbustes sont souvent plantés en forte densité afin de produire un effet visuel immédiat. Néanmoins cela est peu favorable à la croissance des végétaux, à une gestion économe et à une esthétique durable. Gérer une trame arbustive, c'est accompagner un patrimoine vivant qui se développe en fonction de son environnement. Tout comme pour les arbres, la pertinence de la plantation dépend de la connaissance du contexte et de son devenir. A l'inverse des arbustes, les plantes grimpantes constituent une catégorie de végétaux peu utilisée dans les projets d'aménagement. Elle représente pourtant un potentiel de végétalisation verticale très intéressant. Le jury est attentif à la manière dont l'équipe municipale fait le choix des variétés à planter et des techniques de plantation. Il s'agit ici d'identifier le processus qui amène à faire ces choix et de comprendre si les réponses apportées en matière de plantation s'appuient sur une analyse du contexte (échelle, paysage, climat, sol, distance de plantation...).

Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale choisit-elle les variétés d'arbustes et de plantes grimpantes à planter ?
- Sur quels critères effectue-t-elle ces choix ?
- Une analyse du contexte paysager et environnemental est-elle réalisée avant toute plantation ?



ÉVALUATION

La plantation d'arbustes et de plantes grimpantes se fait sans réflexion qui pourrait favoriser leur développement et leur intégration paysagère	Inexistant
Une réflexion est engagée pour favoriser l'intégration environnementale et paysagère des arbustes et des plantes grimpantes	Initié 
La plantation d'arbustes et de plantes grimpantes est précédée d'une analyse du contexte environnemental et paysager qui favorise leur intégration	Réalisé 
Le choix des variétés et des techniques de plantation fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation	Conforté 

PATRIMOINE VÉGÉTAL

PELOUSES, PRAIRIES, GAZONS, COUVRE-SOLS, PLANTES MELLIFÈRES/NECTARIFÈRES

GESTION ET QUALITÉ D'ENTRETIEN EN FONCTION DES LIEUX

L'appréciation de la gestion et de la qualité d'entretien de la strate herbacée ou des couvre-sols ne doit pas être réduite à l'examen d'une tonte systématique et régulière des surfaces enherbées. Cette exigence de qualité peut correspondre à certains partis pris paysagers ou aux usages de certains espaces mais ne saurait être appliquée à l'ensemble d'un territoire. À chaque espace d'une commune, correspond un mode d'entretien qui doit être identifié selon le contexte du lieu, sa vocation, sa fréquentation et ses contraintes de gestion. Il doit également être cohérent avec le choix des variétés de végétaux plantés. Le jury veille aux méthodes mises en œuvre par l'équipe municipale pour entretenir les pelouses, prairies et surfaces plantées de couvre-sols (fréquences et techniques de tonte, fauchage, nettoyage, taille...). Les modes de gestion doivent être adaptés aux caractéristiques des espaces de la commune. ■

Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale entretient-elle les surfaces enherbées et les couvre-sols de la commune ?
- De quelle manière les modes d'entretien sont-ils identifiés ?
- L'équipe municipale a-t-elle mis en place un plan de gestion des surfaces enherbées ?



ÉVALUATION

L'entretien des surfaces enherbées se fait de façon systématique sans analyse au préalable

Inexistant

Une réflexion est engagée pour adapter l'entretien des surfaces enherbées et des couvre-sols en fonction de leur situation

Initié

Des modes de gestion des surfaces enherbées et des couvre-sols sont formalisés sur la base d'un plan de gestion

Réalisé

Les surfaces enherbées et les couvre-sols font l'objet de modes de gestion clairement identifiés et évalués

Conforté

PERTINENCE DE LA GAMME VÉGÉTALE EN FONCTION DES LIEUX

Planter ou semer les bonnes espèces et variétés au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. Si les pelouses ont connu un certain succès auprès des communes et de leurs aménageurs durant plusieurs décennies, une réflexion est engagée aujourd'hui pour favoriser la diversification des surfaces enherbées (ou de la strate végétale basse). Il s'agit de choisir parmi une large gamme végétale allant des pelouses traditionnelles aux prairies naturelles en passant par les sédums, les vivaces ou les graminées, les plantes les mieux adaptées au contexte paysager et environnemental des espaces, ainsi qu'à leur vocation. Le jury est attentif à la manière dont l'équipe municipale choisit des variétés à planter et des techniques de plantation. Il s'agit ici d'identifier le processus qui amène à faire ces choix et de déterminer si les réponses apportées en matière de plantation s'appuient sur une analyse du contexte. La situation climatique, la qualité du sol et la ressource hydrique sont des éléments prépondérants pour apprécier la pertinence des plantations. ■

Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale choisit-elle les variétés composant la strate herbacée ?
- Sur quels critères effectue-t-elle ces choix ?
- Une analyse du contexte paysager et environnemental est-elle réalisée avant toute plantation ?
- La plantation de la strate herbacée fait-elle l'objet de tests et d'expérimentations ?



ÉVALUATION

La plantation des surfaces enherbées et des couvre-sols se fait sans réflexion qui pourrait favoriser leur développement et leur intégration

Inexistant



Une réflexion est engagée pour favoriser la diversification et l'intégration des surfaces enherbées et des couvre-sols

Initié



Le choix et la plantation des surfaces enherbées et des couvre-sols est précédé d'une analyse du contexte environnemental et paysager

Réalisé



Le choix des variétés et des techniques de plantation des surfaces enherbées et des couvre-sols fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation

Conforté



PATRIMOINE VÉGÉTAL

FLEURISSEMENT

PERTINENCE DE LA GAMME VÉGÉTALE (DIVERSITÉ, IDENTITÉ) EN FONCTION DES LIEUX

Planter la bonne fleur au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. Positionner un aménagement paysager ou une composition florale dans l'espace public n'est pas un acte anodin, cela participe à sa valorisation paysagère. Le fleurissement d'un espace doit donc impérativement faire l'objet d'une réflexion dans le but de favoriser son intégration au lieu.

Ce travail s'appuie sur une analyse du site qui prend en compte à la fois ses caractéristiques patrimoniales et culturelles, son environnement physique, géographique et esthétique ainsi que les fréquentations et usages les plus courants. Le jury est attentif à la manière dont l'équipe municipale réalise ses choix de plantation des compositions florales, aussi bien sous l'aspect de l'intégration paysagère que de la diversité végétale. Il s'agit ici d'identifier le processus qui amène à faire ces choix et de comprendre si les réponses apportées en matière de plantation s'appuient sur une analyse du contexte (échelle, paysage, sol, climat...). ■

Questions à poser à la commune

- Sur quels critères et selon quelle stratégie l'équipe municipale sélectionne-t-elle les lieux à fleurir ?
- Prend-elle en compte le contexte paysager et l'usage des lieux avant de concevoir ses aménagements et compositions ?
- Quelles essences l'équipe municipale utilise-t-elle ?
- La diversité des essences florales est-elle bien favorisée ?



ÉVALUATION

La réalisation des aménagements floraux se fait sans réflexion qui pourrait favoriser leur diversité et leur intégration paysagère

Inexistant

Une réflexion est engagée pour favoriser la diversité et l'intégration paysagère des aménagements floraux

Initié



La réalisation des aménagements floraux est précédée d'une analyse qui favorise leur diversité et leur intégration paysagère

Réalisé



La composition, la diversité et l'intégration des aménagements floraux font l'objet d'un suivi et d'une évaluation

Conforté



PERTINENCE DES TECHNIQUES ET SUPPORTS DE PLANTATION

L'épanouissement du fleurissement tient à la qualité des végétaux utilisés, mais également à celles du substrat et du support de plantation. Ils doivent apporter des éléments nutritifs en rapport avec les besoins des végétaux et disposer d'une bonne capacité de rétention en eau. Dans un contexte de gestion durable et raisonnée, le jury sera attentif à la manière dont l'équipe municipale choisit les techniques et supports de plantation des massifs paysagers, en lien avec une palette florale moins gourmande en eau et plus tolérante à la sécheresse. La plantation en pleine terre doit être privilégiée. Les techniques telles que le paillage permettent de conserver l'humidité du sol et l'utilisation d'amendements organiques favorise sa capacité de rétention en eau et une bonne teneur en nutriments. Les plantations hors-sol doivent être réservées à des situations spécifiques, là où aucune autre solution n'est possible. Cette technique implique l'utilisation d'un substrat léger, nutritif et à forte capacité de rétention en eau, ainsi qu'un arrosage régulier. Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur une réflexion visant à limiter son impact environnemental, tant au niveau de la composition du substrat (réduction de la part de tourbe par exemple) que des techniques d'arrosage (goutte à goutte, pilotage intégré, analyse des besoins réels...). ■

Questions à poser à la commune

- Quels sont les critères utilisés pour choisir les techniques et supports de plantation des massifs fleuris ?
- Comment la commune fait-elle évoluer son fleurissement hors-sol ?
- Les agents en charge des massifs fleuris suivent-ils des formations pour faire évoluer leurs compétences en lien avec des techniques plus durables et raisonnées ?



ÉVALUATION

Aucune réflexion spécifique n'est menée sur des techniques de fleurissement plus pertinentes selon le contexte

Inexistant

Une démarche est engagée pour adapter au mieux les techniques et supports de fleurissement et réduire leur impact environnemental

Initié



La réflexion sur les techniques et supports de plantation est intégrée au plan de gestion des massifs floraux

Réalisé



Les techniques et supports de plantation des massifs floraux sont clairement identifiés, leur pertinence est régulièrement questionnée

Conforté



PATRIMOINE VÉGÉTAL

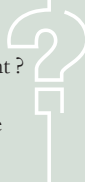
FLEURISSEMENT

INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET IDENTITAIRE (ASSOCIATIONS VÉGÉTALES, COULEURS, VOLUMES, STRUCTURES)

Par sa visibilité et son aspect éphémère, le fleurissement a un impact important sur la perception que le public peut avoir des différents espaces d'une commune. Pour réussir à faire passer un message ou une émotion, le fleurissement doit répondre à une exigence de créativité et d'harmonie de la part des équipes qui en ont la charge ; cela passe par les couleurs, les volumes ou encore les textures. Le travail de conception des aménagements floraux s'appuie à la fois sur de solides connaissances techniques, mais aussi sur une capacité à animer et à mettre en scène le végétal dans l'espace public en puisant son inspiration dans l'identité du territoire. Le jury apprécie l'originalité des réalisations et les émotions qu'elles suscitent. Il porte une attention particulière à la manière dont les équipes techniques organisent le travail de conception, à leur capacité d'innovation, au rendu esthétique des réalisations ainsi qu'à la lisibilité des thématiques utilisées. Il évalue également les compétences et la réflexion menée pour favoriser l'harmonie des compositions et veille à ce que cette harmonie soit cohérente avec l'espace dans lequel est implantée la composition florale. ■

Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale s'y prend-t-elle pour concevoir le fleurissement ?
- Quelles sont les sources d'inspiration qui précèdent leur création ?
- L'équipe municipale s'appuie-t-elle sur son identité pour concevoir son fleurissement ?
- Quelles sont les méthodes de composition et les outils utilisés pour favoriser la créativité et l'harmonie des compositions, à l'échelle de l'aménagement ainsi que de l'espace ?



ÉVALUATION

Le fleurissement est classique et ne fait pas l'objet de recherche en termes d'intégration paysagère et identitaire, de créativité et d'harmonie des compositions

Inexistant

Le fleurissement est conçu sur la base d'une recherche d'intégration paysagère et identitaire, de créativité et d'harmonie des compositions mais reste peu original

Initié



Le fleurissement témoigne de la technicité et de la créativité des équipes qui en ont la charge

Réalisé



Le fleurissement témoigne d'une technicité et d'une créativité qui s'appuient sur des éléments identitaires

Conforté



GESTION ET QUALITÉ D'ENTRETIEN

Les aménagements floraux qui nécessitent un travail soigné et précis induisent également une bonne gestion et un bon niveau d'entretien. Ils varient en réalité en fonction du type d'aménagement réalisé. De manière générale, plus la composition florale fait l'objet d'un travail méticuleux, plus sa gestion et son niveau d'entretien seront importants. C'est le cas par exemple de massifs très structurés. Le jury est attentif à la qualité de gestion et d'entretien perçue en fonction du type de composition réalisée. Il ne s'agit pas ici de déceler le nombre de plantes indésirables présentes dans les aménagements floraux de la commune mais d'identifier si la gestion et la qualité d'entretien correspondent aux objectifs initiaux des réalisations. ■

Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale gère-t-elle ses aménagements floraux ?
- Comment les entretient-elle ?
- De quelle manière les modes d'entretien sont-ils identifiés ?
- L'équipe municipale anticipe-t-elle la charge induite par l'entretien ?



ÉVALUATION

La gestion et l'entretien des aménagements floraux se font de manière identique dans toute la commune

Inexistant

Une réflexion est engagée pour adapter la gestion et l'entretien en fonction des aménagements et de leur situation

Initié
🌹

La gestion et l'entretien des aménagements floraux ont été formalisés sur la base d'un plan de gestion différenciée

Réalisé
🌹🌹/🌹🌹🌹

Les aménagements floraux font l'objet d'une gestion et d'un entretien clairement identifiés et évalués

Conforté
🌹🌹🌹🌹

5



GESTION ENVIRONNEMENTALE

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

52 Connaissance et inventaire

53 Protection

54 Sensibilisation

ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

55 Connaissance et protection des sols

56 Gestion de l'eau (ressources et usages)

57 Limitation et valorisation des déchets verts

58 Méthodes alternatives d'entretien

59 Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)

60 Autres actions contre le changement climatique (îlots de fraîcheur, désartificialisation des sols, etc)



GESTION ENVIRONNEMENTALE

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

CONNAISSANCE ET INVENTAIRE

Agir en faveur de la biodiversité, c'est d'abord connaître les espèces et les habitats présents sur le territoire communal. La mise en place d'un programme d'actions ne peut pas être envisagé sans avoir réalisé un état des lieux des écosystèmes et de leur fonctionnement. Le jury apprécie l'organisation d'actions pour connaître la biodiversité à travers la mise en place d'inventaires et d'observatoires de la flore et de la faune du territoire faits en interne, par des prestataires ou en partenariat avec des associations locales (atlas de biodiversité communal). ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour connaître la flore et la faune présentes sur son territoire ?
- Des inventaires de la flore et de la faune sont-ils réalisés ?
- Le service chargé des espaces paysagers exploite-t-il ces éléments de connaissance dans le cadre de ses missions d'aménagement et de gestion ?
- L'équipe municipale s'appuie-t-elle sur les inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), des zones Natura 2000 ou d'autres espaces naturels remarquables, lorsqu'ils existent, pour définir ses orientations d'aménagement et de gestion ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas d'actions en place pour connaître la biodiversité de son territoire	Inexistant
L'équipe municipale a engagé une ou plusieurs actions de connaissance de la biodiversité de son territoire	Initié
L'équipe municipale constitue progressivement une base de connaissance de la biodiversité de son territoire	Réalisé
L'équipe municipale évalue et met régulièrement à jour sa base de connaissance de la biodiversité de son territoire	Conforté

PROTECTION

Les actions de protection de la biodiversité s'organisent généralement sur la base des éléments de connaissance des espèces ou des habitats présents sur le territoire. La protection de la faune et de la flore s'établit généralement à partir des listes des espèces sensibles, alors que la protection des espaces s'opère à partir d'éléments de connaissance de la qualité écologique des habitats naturels. Si les principales actions de protection sont portées par l'État et les régions, les communes sont très souvent à l'initiative de mesures spécifiques de protection et collaborent dans tous les cas aux opérations extra-communales. Le jury mesure l'implication de l'équipe municipale à travers la mise en place ou la collaboration à des actions de protection des espèces ou des habitats naturels, qu'il s'agisse de mesures réglementaires, d'aménagement ou de gestion. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale initié-t-elle des actions de protection de la faune et de la flore ?
- Comment ces actions se concrétisent-elles ? Par des mesures réglementaires, d'aménagement et/ou de gestion ?
- L'équipe municipale participe-t-elle aux actions de protection de la biodiversité portées par l'État, la région ou d'autres acteurs extra-communaux ? De quelle manière ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne participe à aucune action de protection de la biodiversité

Inexistant

L'équipe municipale participe à une ou plusieurs actions de protection de la biodiversité

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale participe et est à l'initiative d'actions de protection de la biodiversité sur la base d'éléments de connaissance de son territoire

Réalisé
🌸🌸🌸

L'équipe municipale pilote et évalue ses actions de protection de la biodiversité

Conforté
🌸🌸🌸🌸

GESTION ENVIRONNEMENTALE

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation du public permettent d'accompagner le travail mené par l'équipe municipale en faveur de la biodiversité. Il s'agit de développer une prise de conscience des enjeux liés à la préservation des espèces ainsi que de leurs habitats, et d'expliquer ses impacts sur l'aménagement et la gestion des espaces paysagers de la commune. Les actions de sensibilisation doivent ainsi permettre d'accompagner le changement de regard de la population sur l'évolution des espaces paysagers. Le jury apprécie la pertinence des actions de sensibilisation du public à la biodiversité. Elles doivent être cohérentes avec les actions menées par ailleurs pour connaître, protéger et améliorer la biodiversité. Ces actions peuvent prendre la forme de supports de communication, d'expositions ou d'événements. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour sensibiliser le public à la biodiversité ?
- De quelle manière ces actions sont-elles identifiées et mises en œuvre ?
- L'équipe municipale évalue-t-elle l'impact de ses actions de sensibilisation ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale n'organise pas d'actions de sensibilisation à la biodiversité

Inexistant

L'équipe municipale organise une ou des actions de sensibilisation mais qui ne s'appuient pas sur les spécificités de son territoire

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale organise des actions pour sensibiliser le public à la biodiversité de son territoire et aux mesures de protection

Réalisé
🌸🌸🌸

L'équipe municipale pilote et évalue ses actions de sensibilisation en cohérence avec ses opérations de valorisation et de protection

Conforté
🌸🌸🌸🌸

ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

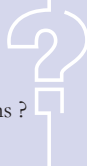
CONNAISSANCE ET PROTECTION DES SOLS

Support de culture du patrimoine végétal, le sol est un élément incontournable de la démarche « Villes et Villages Fleuris ». Souvent hétérogènes et pollués en milieu urbanisé, les sols représentent malgré tout un patrimoine qui peut être valorisé par la présence du végétal. L'association d'une activité microbienne autour des racines végétales permet de recycler les éléments nutritifs et de placer les sols dans une dynamique de fonctionnement qui stimule la vie organique. Qu'il soit drainant ou compact, argileux ou calcaire, le sol est un support potentiel de culture. Une bonne connaissance de ses caractéristiques permet d'adapter la palette végétale au contexte pédologique ou, inversement, de reconstituer ou corriger un sol qui puisse répondre au projet paysager.

Le jury est attentif aux opérations menées pour favoriser la qualité naturelle de ses sols à travers des actions organisées pour connaître ses caractéristiques (composition, structure, profil, qualité agronomique...), pour les protéger (érosion, artificialisation, tassement, pollution, chantier, apports de matériaux...) et pour les valoriser (équilibre de la vie organique, fertilité, drainage, paillage...).

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour favoriser la qualité de ses sols ?
- L'équipe municipale a-t-elle connaissance des caractéristiques de ses sols ?
- Utilise-t-elle ces éléments de connaissance pour effectuer le choix des plantations ?
- Quelles sont les opérations menées pour protéger et valoriser les sols ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas d'actions en place pour favoriser la qualité de ses sols	Inexistant
L'équipe municipale organise ses plantations sur la base d'une analyse de la caractéristique de ses sols	Initié 🌹/🌹🌹
L'équipe municipale met en place des actions pour protéger et valoriser ses sols	Réalisé 🌹🌹🌹
L'équipe municipale a développé une démarche systématique de connaissance, de protection et de valorisation de ses sols	Conforté 🌹🌹🌹🌹

GESTION ENVIRONNEMENTALE

ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

GESTION DE L'EAU (RESSOURCES ET USAGES)

La gestion de la ressource en eau est une problématique actuelle majeure dans la gouvernance des territoires. Directement affecté par le manque d'eau et par les mesures de limitation de la consommation, le public est sensibilisé à cet enjeu. Il est essentiel que la commune mette en œuvre une série de mesures pour économiser la ressource en eau. La première tient au sol dont la qualité favorise l'accès des plantes à la réserve hydrique. Une gamme végétale adaptée au contexte pédologique et climatique permet en outre de minimiser voire supprimer les arrosages. Viennent ensuite les solutions techniques de paillage qui limitent l'évaporation et favorisent la vie du sol. Les techniques de récupération des eaux pluviales, de forage et de recyclage des eaux usées évitent de consommer l'eau du réseau mais cette substitution doit être raisonnée et expliquée aux administrés. Enfin, les systèmes d'irrigation de plus en plus performants sont des solutions à privilégier pour des utilisations spécifiques et ponctuelles. Le jury apprécie la pertinence des actions menées par l'équipe municipale pour économiser la ressource en eau en fonction des caractéristiques des espaces de la commune et de leur vocation. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour économiser la ressource en eau ?
- De quelle manière limite-t-elle les consommations ?
- Adapte-t-elle les techniques d'irrigation en fonction de la typologie des espaces ?
- Quelle est la provenance de la ressource en eau ?
- De quelle manière l'équipe municipale favorise-t-elle l'infiltration des eaux de pluie ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place d'actions pour économiser la ressource en eau	Inexistant
L'équipe municipale utilise certaines techniques pour maîtriser et limiter sa consommation en eau	Initié 🌹/🌹🌹
L'équipe municipale a engagé une réflexion pour adapter les techniques en fonction des caractéristiques de ses espaces	Réalisé 🌹🌹🌹
L'équipe municipale a développé une démarche d'économie de la ressource en eau dans le cadre de tous ses aménagements	Conforté 🌹🌹🌹🌹

LIMITATION ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Les collectivités sont dans l'obligation de recycler les déchets verts, qu'il s'agisse de déchets produits par la fréquentation du public (emballages, déjections canines...) ou de déchets issus de l'entretien des espaces paysagers (emballages, huiles, piles, végétaux...). Dans le premier cas, la solution à privilégier est un savant mélange d'interventions à travers le tri volontaire dans les jardins, le ramassage sur les sites, la sensibilisation du public et éventuellement la verbalisation pour dissuader les plus réfractaires. Quant aux déchets végétaux issus de l'entretien, ils constituent une source de matière organique potentiellement utilisable pour la gestion des espaces paysagers. Outre la gestion des déchets liés à la fréquentation des espaces paysagers, le jury apprécie les actions menées par l'équipe municipale pour limiter et valoriser les déchets verts. Ces démarches peuvent se concrétiser par le choix des végétaux en fonction de leur développement, un entretien adapté, l'utilisation des déchets de tonte en tant qu'amendements par la technique du mulching, ou la valorisation locale par le compostage, le paillage, le chauffage ou le fourrage. ■

Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale gère-t-elle les déchets issus de la fréquentation des espaces paysagers ?
- Comment l'équipe municipale gère-t-elle les déchets végétaux issus de l'entretien de ses espaces paysagers ?
- A-t-elle mis en place une filière de valorisation des déchets verts ?
- L'équipe municipale a-t-elle mis en place des actions pour limiter la production des déchets verts ? De quelle manière ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne trie pas les déchets issus de la fréquentation et de la gestion de ses espaces paysagers

Inexistant

L'équipe municipale dirige les déchets issus de la fréquentation et de la gestion de ses espaces paysagers vers des réseaux spécialisés

Initié



L'équipe municipale valorise ses déchets verts à travers une filière locale par le compostage, le paillage, le chauffage ou le fourrage

Réalisé



L'équipe municipale a développé une démarche de limitation et de valorisation systématique de ses déchets verts

Conforté



GESTION ENVIRONNEMENTALE

ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

MÉTHODES ALTERNATIVES D'ENTRETIEN

Les méthodes alternatives d'entretien regroupent l'ensemble des pratiques et solutions qui permettent de bannir l'utilisation d'intrants tout en continuant à favoriser la culture végétale. En effet, aujourd'hui les gestionnaires des collectivités ont l'obligation de supprimer l'utilisation de ces produits phytosanitaires et de faire évoluer la perception des administrés sur l'entretien des espaces publics. Le jury apprécie l'engagement de l'équipe municipale pour bannir l'utilisation des intrants et les actions menées pour gérer l'évolution des pratiques alternatives d'entretien des espaces paysagers selon leur contexte (engrais et amendement organiques, travail du sol, paillage, désherbage alternatif, végétalisation volontaire, lutte intégrée, plan de gestion différenciée, plan de désherbage...). ■

Questions à poser à la commune

- Quelles actions l'équipe municipale a-t-elle mises en place pour bannir l'utilisation des intrants ?
- Quelles sont les méthodes alternatives désormais mises en œuvre ?
- Adapte-t-elle ses pratiques en fonction des caractéristiques des espaces de la commune ?
- Comment l'équipe municipale sensibilise-t-elle les administrés à l'évolution des pratiques ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place de méthodes alternatives en remplacement de l'utilisation des intrants	Inexistant
L'équipe municipale utilise certaines méthodes alternatives en remplacement de l'utilisation des intrants	Initié 🌸/🌸🌸
L'équipe municipale dispose d'un plan de gestion différenciée et adapte ses pratiques en fonction des lieux de la commune	Réalisé 🌸🌸🌸
L'équipe municipale a mis en place une démarche globale de gestion alternative qu'elle évalue régulièrement	Conforté 🌸🌸🌸🌸

ÉNERGIE (RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET SOLUTIONS ALTERNATIVES)

La question de l'énergie au sein des collectivités, et plus spécifiquement dans les espaces verts, est devenue un enjeu majeur. Le travail des agents engendre des besoins en consommation énergétique, principalement dédiés au chauffage nécessaire à la production des végétaux en serre et au carburant pour les véhicules et le matériel d'entretien. Le jury apprécie les actions menées par l'équipe municipale pour réduire les consommations énergétiques et mettre en place des solutions alternatives aux énergies fossiles. Ces démarches peuvent se concrétiser par la mise en œuvre d'un plan de maîtrise énergétique, la maîtrise des énergies dans les bâtiments, l'optimisation de l'éclairage public, la mutualisation du matériel, l'optimisation des déplacements, le plan de déplacement du personnel, le développement de modes de déplacement doux, le choix des circuits court, l'introduction d'énergies renouvelables et surtout l'anticipation des coûts de gestion au moment de l'aménagement. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle mis en place des actions pour réduire ses consommations énergétiques ?
- Dans le cadre de la gestion de ses espaces verts ?
- Quelles sont les démarches mises en œuvre pour y parvenir ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met en place aucune action pour réduire ses consommations énergétiques

Inexistant



L'équipe municipale a initié quelques actions pour réduire ses consommations énergétiques

Initié



L'équipe municipale a engagé une réflexion globale de maîtrise énergétique au sein des services en charge de l'espace public

Réalisé



L'équipe municipale évalue sa démarche de maîtrise énergétique au sein des services en charge de l'espace public

Conforté



GESTION ENVIRONNEMENTALE

ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

AUTRES ACTIONS CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (ÎLOTS DE FRAÎCHEUR, DÉSARTIFICIALISATION DES SOLS, ETC)

Outre les multiples bienfaits pour l'humain et la biodiversité, la végétalisation des communes constitue l'une des réponses pertinentes pour atténuer les effets du changement climatique. En premier lieu, les végétaux sont des capteurs de carbone atmosphérique et contribuent ainsi à réduire les gaz à effets de serre. Ils favorisent l'amélioration de la qualité de l'air en piégeant les particules polluantes et les poussières. La photosynthèse produit de l'oxygène et l'évapotranspiration, phénomène consommateur d'énergie qui permet de faire circuler la sève, engendre une humidification et un rafraîchissement de l'air. L'ombrage des arbres améliore le confort thermique en limitant le rayonnement au sol et sur les bâtiments. Les aménagements végétalisés nécessitent un sol perméable, ce qui facilite l'infiltration des eaux pluviales localement et réduit les risques d'inondations, accrus par l'augmentation des épisodes climatiques exceptionnels et l'artificialisation des sols. Le jury est attentif aux démarches engagées par la commune pour lutter contre les effets du changement climatique par des solutions fondées sur la nature (plantations d'arbres pour créer des îlots de fraîcheur, végétalisation favorisant l'ombrage de l'espace public, désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles, végétalisation des parkings...). ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les démarches engagées par la commune pour lutter contre le changement climatique en s'appuyant sur le végétal ?
- Des actions de formation autour des solutions fondées sur la nature ont-elles été mises en place ?



ÉVALUATION

Il n'existe pas de réflexion ni d'actions concrètes pour lutter contre le changement climatique

Inexistant

L'équipe municipale initie des démarches de végétalisation et de désimperméabilisation des sols pour atténuer les effets liés au changement climatique

Initié

Une stratégie de lutte contre le changement climatique à l'échelle de l'ensemble de la commune est formalisée

Réalisé

Les actions pour lutter contre le changement climatique font l'objet d'une démarche structurée et concertée

Conforté

6

QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

62 Mise en valeur du patrimoine bâti (ravalement de façades, végétalisation, etc)

63 Maîtrise de la publicité et des enseignes

64 Effacement des réseaux

65 Mobilier urbain

66 Qualité de la voirie et des circulations

67 Propreté

68 Accessibilité

69 Actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers



QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI (RAVALEMENT DE FAÇADES, VÉGÉTALISATION, ETC)

La mise en valeur du patrimoine bâti, qu'il s'agisse de propriétés publiques ou privées, impacte la perception que les usagers ont de l'espace public. Le jury veille aux actions engagées par l'équipe municipale pour favoriser la rénovation et l'entretien du patrimoine bâti, des façades, commerces et autres bâtiments. Il est attentif à la qualité de l'entretien effectué par la commune sur ses propres bâtiments, à la mise en valeur par le végétal et apprécie les mesures prises par l'équipe municipale pour inciter les particuliers à engager des opérations de rénovation, dans le cadre par exemple des opérations de rénovation des façades et des commerces, ou en proposant un service de nettoyage des tags. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale engage-t-elle des actions pour favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti ?
- Le végétal est-il utilisé pour valoriser le patrimoine bâti de la commune, qu'il soit privé ou public ?
- Existe-t-il des opérations pour inciter les particuliers à entretenir, rénover et mettre en valeur leurs façades ?
- De quelle manière l'équipe municipale intervient-elle pour le nettoyage des tags ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas engagé de démarche pour favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti

Inexistant

L'équipe municipale agit ponctuellement pour entretenir son patrimoine bâti et inciter les propriétaires à rénover les façades

Initié

L'équipe municipale a mis en place une démarche de mise en valeur du patrimoine bâti, notamment par le végétal, et incite les propriétaires à rénover les façades

Réalisé

L'équipe municipale intervient de manière systématique pour mettre en valeur le patrimoine bâti et inciter les propriétaires à rénover les façades ; le végétal fait partie intégrante de cette stratégie

Conforté

MAÎTRISE DE LA PUBLICITÉ ET DES ENSEIGNES

La maîtrise de la publicité et des enseignes est une notion qui a été intégrée aux critères du label depuis quelques années déjà. Nous sortons ici du champ du végétal pour entrer dans celui des ambiances paysagères et de leur perception par le public. Son regard sur l'espace public est global, tout comme ses impressions ressenties qui ne dissocient pas les différents éléments qui composent l'espace public.

C'est la raison pour laquelle le jury veille aux démarches engagées par l'équipe municipale pour maîtriser le développement de la publicité et des enseignes dans la commune, sur son territoire ou sur celui des autres propriétaires. Le jury porte une attention particulière aux actions menées pour maîtriser le développement des panneaux publicitaires, les enseignes des commerçants ainsi que le mobilier des terrasses de café et de restaurants. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle engagé des actions pour maîtriser la publicité et les enseignes dans la commune ?
- A-t-elle mis en place un règlement local de publicité ? Comment s'applique-t-il ?
- A-t-elle engagé une concertation avec les commerçants pour favoriser l'intégration des enseignes et du mobilier commercial ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne porte pas de démarche pour maîtriser la publicité et les enseignes dans la commune

Inexistant

L'équipe municipale a initié une démarche pour maîtriser la publicité et les enseignes et obtient quelques résultats significatifs

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale a formalisé et applique sa démarche de maîtrise de la publicité et des enseignes

Réalisé
🌸🌸🌸

La démarche engagée par l'équipe municipale pour maîtriser la publicité et les enseignes est effective et efficace

Conforté
🌸🌸🌸🌸

QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Si les réseaux de câbles électriques et téléphoniques ont participé au développement de la qualité de vie des habitants en leur offrant l'accès à différents services, la présence d'une multitude de réseaux aériens impactent fortement le paysage et la perception que l'on peut en avoir. Bien que l'enfouissement des réseaux soit onéreux pour les communes, leur effacement peut être obtenu de différentes manières. Par ailleurs, il est essentiel que l'équipe municipale ait une approche globale des projets d'effacement des réseaux afin que la mise en souterrain ou la pose sur façades des réseaux électriques soit coordonnée avec la dissimulation des réseaux téléphoniques et d'éclairage public dans le cadre des opérations de réhabilitation des centres, de rénovation de voiries ou d'assainissement collectifs. S'il paraît difficile d'exiger l'effacement des réseaux, considérant l'ampleur de l'investissement à mobiliser, le jury veille à évaluer l'ambition de l'équipe municipale pour améliorer leur intégration paysagère. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale réalise-t-elle des opérations d'enfouissement ou d'effacement des réseaux aériens ?
- Quelles sont ses ambitions à ce sujet ?
- Comment mobilise-t-elle les moyens nécessaires à la réalisation de ces travaux ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne porte pas de démarche pour effacer les réseaux aériens et n'affiche pas d'ambition à ce sujet

Inexistant



L'équipe municipale a engagé des travaux d'effacement de ses réseaux aériens et se donne les moyens de mobiliser les ressources nécessaires

Initié



L'équipe municipale efface progressivement les réseaux aériens dans le cadre des travaux de réhabilitation et de rénovation

Réalisé



L'effacement des réseaux est réalisé dans toute la commune

Conforté

MOBILIER URBAIN

Le mobilier urbain participe activement à la qualité des ambiances paysagères d'une commune. La recherche de son intégration esthétique est tout aussi importante que pour le végétal, comme pour tout éléments qui compose l'espace public. Qu'il s'agisse de bancs, de corbeilles, de candélabres, de potelets, de barrières ou de supports de plantation, les objets doivent être installés dans l'espace public avec un souci d'intégration qui prend en compte les besoins réels des utilisateurs ainsi qu'une approche paysagère. Une attention particulière doit être portée sur la qualité, la durabilité, les couleurs, les gammes des matériaux ; des lignes sobres et intemporelles qui s'harmonisent au bâti et au style architectural de la commune. Il est recommandé de privilégier des fournisseurs français ou européens dans un souci de réduction de l'empreinte carbone. Les normes et les distances du mobilier urbain doivent par ailleurs être connues et respectées. Le jury apprécie la démarche de l'équipe municipale pour harmoniser son mobilier urbain par type d'espace et pour proposer des lignes esthétiques qui correspondent aux besoins et à la vocation des différents lieux de la commune. Il porte également une attention sur la qualité d'entretien régulier du mobilier urbain. ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale porte-t-elle une démarche pour intégrer son mobilier urbain à l'espace public ?
- Quelle stratégie adopte-t-elle pour y parvenir ?
- Prête-t-elle attention à la qualité, à la durabilité, aux couleurs, aux gammes des matériaux utilisés ? Privilégie-t-elle des fournisseurs français ou européens ? Les normes et les distances sont-elles respectées ?
- Qui est chargé de l'entretien régulier du mobilier urbain ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne porte pas d'attention particulière au mobilier urbain

Inexistant

L'équipe municipale a initié une réflexion pour que le mobilier urbain réponde aux besoins réels des utilisateurs

Initié

L'équipe municipale porte une démarche d'intégration fonctionnelle et esthétique du mobilier urbain

Réalisé

L'intégration du mobilier urbain répond globalement aux exigences de fonctionnalité et d'esthétisme selon la vocation des espaces

Conforté

QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

QUALITÉ DE LA VOIRIE ET DES CIRCULATIONS

La voirie et les circulations ont un impact très important sur la perception de la qualité de l'espace public par les usagers, résidents ou visiteurs. Bien que ce poste nécessite un investissement conséquent pour maintenir une qualité d'usage des circulations routière, cycliste et piétonne, les communes ont un rôle essentiel à jouer pour assurer leur facilité d'accès à tous les usagers, même si leur entretien ne relève pas de leur compétence. Le jury apprécie la démarche de l'équipe municipale pour assurer la qualité de la voirie et des circulations, quel qu'en soit le propriétaire. Il porte une attention particulière aux engagements pris par la municipalité pour favoriser l'accessibilité à tous les usagers, dans la mesure du possible. ■

Questions à poser à la commune

- De quelle manière l'équipe municipale assure-t-elle la qualité de la voirie et des circulations présentes dans la commune ?
- Quelles sont les collaborations mises en œuvre pour coordonner l'entretien et le suivi de la qualité de ces circulations ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas d'action en place pour assurer la qualité de la voirie et des circulations

Inexistant

L'équipe municipale a initié des actions pour assurer la qualité de la voirie et des circulations et obtient quelques résultats significatifs

Initié

L'équipe municipale a engagé des actions qui lui permettent d'améliorer progressivement la qualité de la voirie et des circulations

Réalisé

Les voiries et les circulations sont globalement de bonne qualité dans la commune et favorisent l'accessibilité à tous les usagers

Conforté

PROPRETÉ

Assurer la propreté de son territoire, c'est pour une équipe municipale combiner des opérations de nettoyage assurées par les services (municipaux ou communautaires) ou par des prestataires, à des actions de sensibilisation et d'incitation au respect du domaine public par les usagers. Le jury veille à la pertinence des actions mises en place par l'équipe municipale pour assurer la gestion des déchets et la propreté de l'espace public. Il peut apprécier les actions menées dans le cadre de la collecte des déchets ménagers mais porte une attention particulière aux actions dédiées à la propreté du domaine public à travers l'organisation du nettoyage ainsi que les opérations de sensibilisation du public à la question des déjections canines, des chewing-gums, des mégots de cigarettes ou encore des tags. ■

Questions à poser à la commune

- De quelle manière l'équipe municipale assure-t-elle le nettoyage de l'espace public ?
- Quelles sont les collaborations mises en œuvre pour assurer la propreté de l'espace public ?
- Quelles sont les actions mises en œuvre pour inciter le public à respecter la propreté de l'espace public ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en d'action en place pour assurer la propreté de l'espace public

Inexistant

L'équipe municipale a engagé des actions pour assurer la propreté de l'espace public sans toutefois y associer le public

Initié


L'équipe municipale assure la propreté de l'espace public et incite le public à la respecter

Réalisé


La propreté est globalement satisfaisante et fait l'objet d'une démarche globale évaluée de nettoyage et d'incitation du public

Conforté


QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

ACCESSIBILITÉ

Les enjeux liés à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont primordiaux, car ils concernent non seulement le quotidien des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, mais aussi le reste de la population, qui peut ainsi bénéficier d'une meilleure qualité d'usage. Depuis la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances (article 45 et décrets d'applications), les communes de plus de 1 000 habitants sont tenues d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) qui tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacements, s'ils existent. La réussite d'un PAVE repose en priorité sur la concertation entre l'ensemble des acteurs et des usagers de la voirie et des espaces publics. L'objectif n'est pas de rendre toute la commune accessible, mais de permettre la plus grande autonomie possible pour ces personnes, en créant un principe de chaîne de déplacement continue sur l'espace public, entre les pôles majeurs tels que les administrations et services publics, les équipements de loisirs, les parcs et jardins, les transports en commun, les habitations collectives et les lieux de travail. ■

Questions à poser à la commune

- De quelles façons l'équipe municipale s'est-elle emparée de la question de l'accessibilité ?
- La commune a-t-elle élaboré un PAVE (Plan de mise en accessibilité) ?
- Existe-t-il des mesures spécifiques pour faciliter l'accès aux parcs et jardins ?



ÉVALUATION

Aucune démarche visant à améliorer l'accessibilité de l'espace public et des voiries n'a été prise par la commune

Inexistant

L'équipe municipale a engagé une réflexion sur l'accessibilité de l'espace public et des voiries et des mesures ont été prises sur les sites stratégiques

Initié
🌸/🌸🌸

Un état des lieux sur l'accessibilité de la commune a été réalisé et un PAVE (ou des mesures concrètes) ont été formalisés

Réalisé
🌸🌸🌸

Un PAVE est réalisé, l'accessibilité des espaces publics et de la voirie est pleinement mise en œuvre et une démarche d'amélioration continue est affirmée

Conforté
🌸🌸🌸🌸

ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES USAGERS

Ces dernières années, de nombreuses études scientifiques ont confirmé les bénéfices multiples apportés par la présence du végétal en ville, en particulier sur la santé et le bien-être des usagers. La fréquentation des parcs et jardins et la présence d'espaces végétalisés accompagnant les infrastructures favorisent les mobilités douces et la pratique d'activités physiques ou récréatives régulières, contribuant à une meilleure santé physique des usagers (amélioration des troubles liés à la sédentarité tels que l'obésité, réduction des pathologies cardiovasculaires ou respiratoires...). Sur le plan de la santé mentale, les espaces de nature contribuent à la réduction des manifestations liées au stress et à l'anxiété, deux problématiques de santé parmi les plus courantes dans les pays occidentaux. Leur fréquentation favorise les pensées positives (joie, optimisme, enthousiasme) et permet aussi de restaurer la capacité d'attention et de concentration, de récupérer plus facilement d'une fatigue mentale et de réduire le « déficit de nature », un trouble désormais clairement identifié. Grâce aux activités qui peuvent être pratiquées dans les parcs et jardins, les liens sociaux peuvent être renforcés et le sentiment de solitude réduit, un facteur reconnu pour aggraver les troubles anxieux ou dépressifs. ■

Questions à poser à la commune

- Quelle politique est mise en œuvre par l'équipe municipale pour améliorer la santé et le bien-être des usagers ?
- De quelles façons cette politique s'appuie-t-elle sur les bénéfices que peuvent apporter les espaces végétalisés ?
- Des stratégies spécifiques ont-elles été pensées pour les populations les plus fragiles ou les enfants ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne mène pas d'actions pour améliorer la santé et le bien-être des usagers

Inexistant

La commune a engagé une réflexion autour de l'amélioration de la santé et du bien-être des usagers, et sur le rôle des espaces végétalisés pour se faire

Initié
🌸/🌸🌸

Une stratégie globale et des actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers sont développées

Réalisé
🌸🌸🌸

Une politique en faveur de l'amélioration de la santé et du bien-être des usagers est en place et la pertinence des actions est régulièrement évaluée

Conforté
🌸🌸🌸🌸

7



ANALYSE PAR ESPACE

72 Entrées de commune

73 Centre de commune

74 Abords d'établissements publics

75 Quartiers d'habitation

76 Cimetières

77 Parcs et jardins

78 Jardins à vocation sociale et pédagogique (familiaux, partagés, ouvriers)

79 Espaces sportifs

80 Les aires de jeux

81 Zones d'activité

82 Espaces naturels

83 Maillages et coulées vertes

84 Mobilités douces et infrastructures de déplacement

85 Espaces de loisirs et d'hébergement



ANALYSE PAR ESPACE

ENTRÉES DE COMMUNE

Les entrées de commune sont des espaces sensibles. A la fois lieux de passage et de représentation, elles participent à l'image du territoire. Transition entre la commune et son environnement, elles sont également des lieux d'enjeux en matière de développement urbain, résidentiel, commercial ou industriel. Quel que soit son contexte, sa taille, sa configuration, une entrée d'agglomération répond aux mêmes objectifs d'aménagement : annoncer et identifier le territoire, accueillir et sécuriser le visiteur. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des entrées de commune.

Elles doivent pouvoir mettre en confiance le visiteur tout en valorisant l'identité territoriale. Les ports, les gares, les aéroports sont des portes d'entrée à soigner autant que les voies routières. Le parti pris paysager doit d'abord être adapté à l'échelle et à l'usage du lieu. Le mode de gestion qui en découle doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale de gestion différenciée. ■

Questions à poser à la commune

- De quelle manière l'équipe municipale valorise-t-elle la transition paysagère entre l'environnement de la commune (agricole, forestier, urbain...) et son tissu bâti ?
- Le choix des essences végétales est-il adapté au lieu, à son échelle et à l'environnement paysager ?
- L'équipe municipale maîtrise-t-elle la signalétique, l'affichage et les enseignes ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces contribue-t-elle aux objectifs d'usage, d'intégration paysagère et de valorisation écologique ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des entrées de commune ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager des lieux

Inexistant

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des entrées de commune aux usages et au contexte paysager des lieux

Initié
🌸

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des entrées de commune aux usages et au contexte paysager des lieux

Réalisé
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des entrées de commune en évaluant ses choix de végétalisation et d'entretien

Conforté
🌸🌸🌸

CENTRE DE COMMUNE

Le centre d'une ville ou d'un village impacte fortement l'image perçue par les usagers. Sa qualité paysagère participe pleinement à un objectif de valorisation en favorisant le maintien d'une population résidentielle, d'une mixité sociale et d'une offre de commerces, de services et de loisirs. La disparité des pratiques, le manque de disponibilité du foncier et la densité des infrastructures et réseaux souterrains constituent parfois des obstacles au développement d'espaces publics paysagers dans les centres des communes. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion du centre de la commune. Ceux-ci doivent pouvoir satisfaire à la disparité des attentes, qu'il s'agisse de commerçants, d'habitants ou de visiteurs. Le jury évalue si les raisons qui ont motivé les choix d'aménagement et de gestion reposent sur un projet qui favorise l'implantation et l'intégration du végétal aux contraintes techniques et au contexte paysager du centre. ■

Questions à poser à la commune

- Quels sont les objectifs et les orientations d'aménagement du centre ?
- De quelle manière l'équipe municipale analyse-t-elle les pratiques et identifie-t-elle les attentes des différents publics ?
- La palette végétale et les compositions paysagères sont-elles réalisées en cohérence avec l'identité, le contexte patrimonial et paysager, l'échelle du lieu ?
- Le mobilier urbain, l'affichage, les enseignes participent-ils à la qualité d'ensemble ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion du centre ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager du lieu

Inexistant

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion du centre aux usages et au contexte paysager du lieu

Initié

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion du centre aux usages et au contexte paysager du lieu

Réalisé



L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion du centre en évaluant ses choix de végétalisation et d'entretien

Conforté



ANALYSE PAR ESPACE

ABORDS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Les espaces de nature et le nombre d'équipements dans les communes varient selon leur localisation et leur taille. Les équipements sont ici considérés comme les infrastructures offrant des services à la population, quelles que soient leur typologie ou la nature du propriétaire. Il peut s'agir d'une mairie, de services administratifs, de services sociaux, d'une poste, d'un office de tourisme ou encore d'écoles. Ces établissements recevant du public contribuent pleinement à l'image de la commune. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et à la gestion des abords d'établissements publics. Il doit pouvoir apprécier les démarches entreprises par la municipalité pour valoriser la qualité d'usage de ces lieux d'accueil, qu'il s'agisse du mobilier urbain, des revêtements, de l'accessibilité ou du traitement végétal. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des abords d'établissements publics ?
- De quelle manière les aménagements floraux et paysagers participent-ils à l'accueil du public ?
- Comment l'équipe municipale adapte-t-elle les aménagements floraux et paysagers à l'identité du lieu, aux caractéristiques du bâti et à ses contraintes ?
- Comment est assurée la facilité d'accès et d'usage de ces lieux ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des abords d'établissements publics ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux

Inexistant

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des abords d'établissements publics à leur contexte urbain et paysager

Initié

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des abords d'établissements publics à leur contexte urbain et paysager

Réalisé

L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des abords d'établissements publics en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté

QUARTIERS D'HABITATION

Depuis les années 1950, les communes françaises ont multiplié par trois leur surface urbanisée. Ce phénomène d'étalement urbain, principalement lié à la production d'un habitat pavillonnaire et diffus, s'est effectué au détriment des territoires ruraux, des terres agricoles et des surfaces boisées. Les équipes municipales ont la responsabilité d'intégrer les enjeux environnementaux et paysagers dès l'amont des projets de développement résidentiel de leur commune. Cette réflexion s'opère principalement dans le cadre des outils de planification urbaine et par la maîtrise du foncier. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des quartiers d'habitation. Qu'il s'agisse de la création d'un nouveau quartier, d'un lotissement ou d'une réhabilitation, l'exigence qualitative d'une opération s'appuie avant tout sur une réflexion approfondie des enjeux territoriaux du projet, sur la prise en compte du volet paysager dès la phase d'étude et sur la capacité pour la commune de gérer ces nouveaux espaces. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des quartiers d'habitation ?
- Sont-elles prises en compte par les concepteurs, les aménageurs, les habitants ?
- Les nouveaux programmes intègrent-ils un volet paysager ?
- Comment les aménagements paysagers participent-ils à la valorisation des quartiers ?
- Le service des espaces verts est-il associé dans le processus de conception de ces nouveaux quartiers ? Les aménagements sont-ils adaptés aux moyens d'entretien ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des quartiers d'habitation ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager des lieux

Inexistant

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des quartiers d'habitation aux usages et au contexte paysager des lieux

Initié



L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des quartiers d'habitation aux usages et au contexte paysager des lieux

Réalisé



L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des quartiers d'habitation en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté



ANALYSE PAR ESPACE

CIMETIÈRES

Les cimetières constituent des lieux spécifiques dans le patrimoine des espaces verts. Les choix opérés en matière d'aménagement et de gestion répondent à de fortes exigences de la part du public qui peut encore avoir des difficultés à accepter la cohabitation entre le végétal et les sépultures. Le public a longtemps été habitué à un entretien qui ne laisse que peu de place à la spontanéité du végétal. Pourtant ces coutumes bien ancrées ont évolué et des expériences menées par un nombre croissant de communes témoignent de l'accueil positif que le public réserve aux cimetières paysagers. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des cimetières. Il doit pouvoir apprécier les démarches entreprises par l'équipe municipale pour s'assurer de l'intégration urbaine et paysagère des cimetières, notamment les limites et les liaisons avec l'environnement proche et l'évolution des pratiques de gestion. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des cimetières ?
- Ces espaces font-ils l'objet d'une valorisation paysagère particulière ?
- Quelles actions l'équipe municipale a-t-elle mises en place pour y bannir l'utilisation des intrants ?
- Une réflexion est-elle engagée pour adapter les essences arborées à l'identité et à la charge symbolique du lieu, aux usages et aux confessions religieuses concernées ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des cimetières ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux

Inexistant

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des cimetières à leur contexte urbain et paysager

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des cimetières à leur contexte urbain et paysager

Réalisé
🌸🌸🌸

L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des cimetières en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté
🌸🌸🌸🌸

PARCS ET JARDINS

Les parcs et jardins sont des lieux appréciés par le public pour les bienfaits que leur procure la présence du végétal. Leur vocation est liée à la pratique d'activités ludiques et sportives, à la détente ou à la découverte botanique. Un jardin est un lieu dans lequel le public prend le temps de s'arrêter pour observer et apprécier son environnement. C'est donc l'endroit par excellence dans lequel le jardinier et le paysagiste peuvent laisser libre cours à leur savoir-faire horticole et à leur créativité paysagère. Les parcs et jardins représentent également des lieux privilégiés pour communiquer sur le végétal, le paysage ou la nature. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des parcs et jardins. Les différents usages ne sont pas toujours compatibles selon les caractéristiques patrimoniales, historiques ou ludiques d'un jardin. Il est donc important que l'équipe municipale ait bien identifié les attentes des publics et ait réfléchi à la complémentarité des pratiques au sein d'un parc ou d'un jardin. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des parcs et jardins ?
- Comment sont pris en compte les usages ?
- Quelles sont les sources d'inspiration de la créativité paysagère ?
- Sur la base de quels savoir-faire s'exprime-t-elle ?
- Le mobilier et les matériaux utilisés sont-ils adaptés à l'image et à l'usage du lieu ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces est-elle respectueuse de l'environnement et de la santé des usagers ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des parcs et jardins ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager des lieux

Inexistant

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des parcs et jardins aux usages et au contexte paysager des lieux

Initié



L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des parcs et jardins aux usages et au contexte paysager des lieux

Réalisé



L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des parcs et jardins en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté



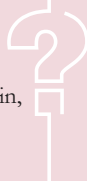
ANALYSE PAR ESPACE

JARDINS À VOCATION SOCIALE ET PÉDAGOGIQUE (FAMILIAUX, PARTAGÉS, OUVRIERS)





Les jardins à vocation sociale et pédagogique connaissent un intérêt croissant, qui correspond au désir d'une population plutôt urbaine d'accéder à la pratique du jardinage. Leurs caractéristiques et leurs fonctionnements sont très variables selon les initiatives et les communes dans lesquelles ils sont implantés. Les jardins familiaux regroupent des parcelles qui permettent à des familles de produire leurs propres légumes et fleurs tout en profitant d'un espace de convivialité en plein air. Plus récents, les jardins partagés naissent le plus souvent d'une initiative citoyenne et s'organisent autour d'une parcelle unique à vocation nourricière et ludique. Quant aux jardins d'insertion, leur vocation est l'insertion sociale par la pratique du jardinage. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des jardins à vocation sociale et pédagogique. Le jury doit pouvoir apprécier la qualité paysagère de ces jardins et les efforts consentis par les gestionnaires pour les intégrer à leur environnement et y promouvoir une gestion écologique. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des jardins à vocation sociale et pédagogique ?
- Comment sont identifiées les attentes et les usages de la population ?
- De quelle manière ces jardins sont-ils intégrés à leur environnement social, urbain, paysager ?
- Les gestionnaires encouragent-ils une gestion écologique de ces jardins ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des jardins à vocation sociale et pédagogique ne sont pas cohérents avec le contexte social et paysager des lieux	Inexistant 
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des jardins à vocation sociale et pédagogique à leur contexte	Initié 
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des jardins à vocation sociale et pédagogique à leur contexte paysager et social	Réalisé 
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des jardins à vocation sociale en évaluant ses choix de plantation et d'entretien	Conforté 

ESPACES SPORTIFS

Les espaces sportifs recouvrent toutes les installations à vocation sportive recevant du public et accueillant des manifestations (rencontres, compétitions...).

L'exigence des praticiens d'activités sportives a eu tendance à normaliser la gestion ainsi que l'aménagement des terrains et de leur environnement immédiat. Or les pratiques sont nombreuses et les exigences variées au sein même d'une discipline sportive. Concernant les sports collectifs pratiqués en plein air, la qualité d'une surface dédiée à une pratique n'interdit pas de mener une réflexion sur le paysage et les modes de gestion de l'équipement et de ses abords. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des espaces sportifs. Il doit pouvoir apprécier les démarches entreprises par la municipalité pour s'assurer de l'intégration urbaine et paysagère des espaces sportifs, notamment les limites et les liaisons avec l'environnement proche et l'évolution des pratiques de gestion. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des espaces sportifs ?
- Ces espaces font-ils l'objet d'une valorisation paysagère ?
- Quelles sont les démarches engagées dans les domaines de la maîtrise de l'eau et des méthodes alternatives d'entretien pour ces espaces ?
- Une réflexion est-elle engagée pour adapter les essences végétales aux usages et aux disciplines pratiquées ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des espaces sportifs ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux

Inexistant



L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des espaces sportifs à leur contexte urbain et paysager

Initié



L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des espaces sportifs à leur contexte urbain et paysager

Réalisé



L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des espaces sportifs en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté



LES AIRES DE JEUX

LES AIRES DE JEUX

Les aires de jeux participent activement à la socialisation et au développement physique et émotionnel des jeunes générations. Leur lieu d'implantation (espace public, parc, école, zone de loisirs...) est important pour leur fréquentation tout comme leur intégration paysagère (choix des matériaux utilisés, couleurs, thème en évocation avec l'histoire du lieu ou en cohérence avec le site). Le projet d'installation doit prendre en compte les besoins et attentes des usagers. Les aires de jeux invitent à l'exercice physique et s'inscrivent dans un programme de lutte contre la sédentarité. Composées de structures récréatives installées sur un sol amortissant répondant aux normes en vigueur (NF EN 1777 et NF EN 1176-1), les aires de jeux comme le design actif sont dédiées à l'épanouissement des plus jeunes. Selon les tranches d'âges, les aires de jeux favorisent le développement de la motricité fine et les apprentissages sociaux dès le plus jeune âge, y compris pour les personnes en situation de handicap. Compte tenu de l'évolution climatique, le jury portera une attention aux zones d'ombre, leur sol amortissant à fort albédo mais aussi à l'intégration de bancs pour les accompagnateurs, de jeux d'eau ou de fontaines. Apprécies des adolescents et des adultes, les aires de fitness, terrains multisports, aires de street workout ou autres parcours de santé doivent être implantés dans l'espace public avec un réel souci d'intégration paysagère. Les collectivités doivent porter une attention particulière à leur entretien et réaliser les contrôles obligatoires et périodiques de leurs équipements (externalisés ou en régie). ■

Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale engage-t-elle des actions pour favoriser la pratique ludique et sportive des jeunes générations et ainsi lutter contre la sédentarité ?
- L'équipe municipale porte-t-elle une démarche pour intégrer des aires de jeux à l'espace public ou scolaire ?
- Quelle stratégie adopte-t-elle pour y parvenir ?
- Qui est chargé de l'entretien des aires de jeux (agents municipaux et/ou prestataire selon le niveau de contrôle) ?



ÉVALUATION

L'équipe municipale ne porte pas d'attention particulière à l'installation d'aires de jeux

Inexistant

L'équipe municipale a initié une réflexion pour que les aires de jeux répondent aux besoins des usagers selon leur tranche d'âge et lieu de provenance (des plus jeunes aux adolescents, des résidents aux visiteurs)

Initié
🌸/🌸🌸

L'équipe municipale porte une démarche d'intégration fonctionnelle (par tranche d'âge, lieu de provenance, inclusion des personnes en situation de handicap, équipement de rafraîchissement, ombrage) et paysagère des aires de jeux

Réalisé
🌸🌸🌸

L'intégration des aires de jeux répond globalement aux exigences de fonctionnalité, d'esthétisme, de cohérence, de singularité par rapport au lieu et à son histoire (thématiques des jeux)

Conforté
🌸🌸🌸🌸

ZONES D'ACTIVITÉ

Les zones d'activités font l'objet d'ambitions fortes de la part des municipalités compte tenu de l'enjeu économique qu'elles représentent. Elles marquent durablement les lieux et s'affichent comme des vitrines du développement économique du territoire en se positionnant sur des sites stratégiques. Elles sont pourtant dans la plupart des cas marginalisées et banalisées dans leur traitement paysager et urbain. Or ces espaces constituent des lieux de vie et de passage pour les populations qui y sont employées et pour les visiteurs occasionnels ou réguliers. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des zones d'activité. Il apprécie le processus de réflexion qui a été engagé pour favoriser l'intégration urbaine et paysagère de la zone d'activité : aménagement des lisières urbaines ou rurales, prise en compte du patrimoine végétal existant, traitement des interfaces paysagères entre les espaces publics et les espaces privés, maîtrise des enseignes et de l'affichage, plan de gestion des espaces verts, etc. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des zones d'activité ?
- Font-elles l'objet d'une valorisation paysagère ?
- Cette valorisation paysagère participe-t-elle à l'intégration des espaces de stockage, de stationnement ?
- Une charte paysagère a-t-elle été proposée aux entreprises afin qu'elles participent à une cohérence d'ensemble ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces contribue-t-elle aux objectifs d'usage, d'intégration paysagère et de valorisation écologique ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des zones d'activité ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux

Inexistant



L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des zones d'activité à leur contexte urbain et paysager

Initié



L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des zones d'activité à leur contexte urbain et paysager

Réalisé



L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des zones d'activité en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté



ANALYSE PAR ESPACE

ESPACES NATURELS

Petits ou grands, ordinaires ou remarquables, les espaces naturels participent à la qualité du paysage et à sa valeur écologique. Ils constituent également un lieu de loisirs et de détente. Dans un contexte de vigilance environnementale renforcée, ces milieux font partie intégrante du projet de valorisation et de développement du territoire communal. Éléments constitutifs de la trame verte et bleue, cours d'eau, zones humides, marais, tourbières, prairies, bocages, bois et forêts constituent les réservoirs de biodiversité, les éléments de l'armature paysagère et écologique du territoire. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des espaces naturels. Il apprécie les démarches engagées par la municipalité pour protéger et valoriser ces espaces : inventaires effectués pour identifier les milieux, négociations engagées pour protéger le devenir foncier des espaces, définition et encadrement des usages, modes de gestion privilégiés pour favoriser le maintien de la biodiversité et la préservation des milieux et des habitats, etc. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations de préservation, d'aménagement et de valorisation des espaces naturels ?
- Comment les ressources écologiques du lieu sont-elles respectées dans le choix des essences, le mode de gestion, la fréquentation, la qualité du mobilier et des matériaux mis en œuvre ?
- Quels sont les moyens de suivi mis en œuvre pour assurer la pérennité des ressources écologiques du lieu ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des espaces naturels ne sont pas cohérents avec le contexte naturel et paysager des lieux

Inexistant

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des espaces naturels à leur contexte naturel et paysager.

Initié



L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des espaces naturels à leur contexte naturel et paysager

Réalisé



L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des espaces naturels par une démarche d'évaluation

Conforté



MAILLAGES ET COULÉES VERTES

Alors que la constitution de maillages et de coulées vertes a été initiée pour favoriser la qualité paysagère des circulations entre les différents espaces de la commune (rues, pistes cyclables, cheminements piétons, promenades...), ces aménagements sont considérés aujourd'hui comme des voies de communication biologique pouvant favoriser la circulation des animaux et la présence du végétal. Ces corridors écologiques visent à relier et à mailler les réservoirs de biodiversité afin d'augmenter la circulation et la présence d'espèces.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des maillages et coulées vertes : il veille à l'hétérogénéité des milieux pour favoriser la richesse des espèces, apprécie si l'emprise des aménagements correspond à des vocations à la fois humaines et écologiques, analyse si le maillage végétal est structuré autour d'un objectif de continuité écologique, vérifie si les modes de gestion adoptés sont compatibles avec la vocation de ces espaces. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des maillages et coulées vertes ?
- Ces espaces sont-ils conçus pour participer à l'amélioration du lien social et des liaisons entre les quartiers ?
- Ces espaces sont-ils conçus pour contribuer au renforcement de la biodiversité par le choix des végétaux et la mise en réseau écologique du territoire ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces contribue-t-elle aux objectifs d'usage, d'intégration paysagère et de valorisation écologique ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des maillages et coulées vertes ne sont pas cohérents avec le contexte urbain, paysager et écologique des lieux

Inexistant



L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des maillages et coulées vertes à leur contexte

Initié



L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des maillages et coulées vertes à leur contexte urbain, paysager et écologique

Réalisé



L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des maillages et coulées vertes en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté



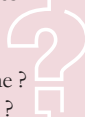
ANALYSE PAR ESPACE

MOBILITÉS DOUCES ET INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

Passages, chemins, rues, routes, avenues, boulevards mais aussi tramway et pistes cyclables traversent les villes et les villages et relient les espaces et quartiers entre eux. Les plantations qui accompagnent ces infrastructures exigent un savoir-faire technique particulier, accompagné d'une volonté politique forte d'organiser et de qualifier l'espace public. Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des mobilités douces et infrastructures de déplacement : il veille à la manière dont le végétal séquence et rythme ces aménagements selon les échelles et la vitesse des usagers, apprécie les ambiances paysagères et leur mise en scène, analyse si la végétalisation des infrastructures participe à la mise en œuvre des corridors écologiques, est attentif aux modes de gestion adoptés, en particulier l'accompagnement du patrimoine arboré. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des mobilités douces et infrastructures de déplacement ?
- Comment les aménagements paysagers des mobilités douces et infrastructures de déplacement participent-ils à la valorisation paysagère et écologique de la commune ?
- Les végétaux choisis sont-ils adaptés à la vitesse de circulation et à l'échelle du lieu ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces contribue-t-elle aux objectifs d'usage, d'intégration paysagère et de valorisation écologique ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des mobilités douces et infrastructures de déplacement ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux

Inexistant


L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des mobilités douces et infrastructures de déplacement à leur contexte urbain et paysager

Initié


L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des mobilités douces et infrastructures de déplacement à leur contexte urbain et paysager

Réalisé


L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des mobilités douces et infrastructures de déplacement en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté


ESPACES DE LOISIRS ET D'HÉBERGEMENT

Les communes responsables de l'aménagement et de la gestion d'espaces de loisirs et d'hébergement sur leur territoire (bases de loisirs, plans d'eau, campings, auberges de jeunesse, centres de vacances...) doivent mettre en place des politiques d'aménagement et de développement durable en concertation avec les habitants et les partenaires locaux. Elles veillent à ce que ces espaces soient accessibles et sécurisés pour tous, soignent l'entretien des installations et la propreté des espaces. Elles peuvent mettre en place des animations et des activités dans ces espaces afin de favoriser le lien social et le bien-être des habitants (événements culturels, activités sportives, animations pour les enfants...). Enfin, les communes veillent à la promotion et à la communication sur ces espaces, afin d'attirer les visiteurs et de valoriser le patrimoine naturel et culturel de leur territoire. Cela peut se faire grâce à de l'affichage sur site, des brochures, des sites internet, des applications mobiles ou des partenariats avec les offices de tourisme. ■

Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement et de gestion des espaces de loisirs et d'hébergement ? De quelle manière les aménagements floraux et paysagers participent-ils à rendre le lieu accueillant ?
- Comment l'équipe municipale adapte-t-elle les aménagements floraux et paysagers à l'identité, aux caractéristiques et aux contraintes des lieux ?
- Comment est assurée la facilité d'accès et d'usage de ces lieux ?



ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des espaces de loisirs et d'hébergement ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux

Inexistant



L'équipe municipale a engagé une démarche pour adapter l'aménagement et la gestion des espaces de loisirs et d'hébergement à leur contexte urbain et paysager

Initié



L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des espaces de loisirs et d'hébergement à leur contexte urbain et paysager

Réalisé



L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des espaces de loisirs et d'hébergement en évaluant ses choix de plantation et d'entretien

Conforté



ici la vie est douce

*Ce guide a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement
(norme PEFC) et fabriqué proprement (norme ECF).*

Il complète et actualise la trame et les éléments élaborés par le Comité du pilotage initial,
constitué à l'occasion de la sortie du guide d'octobre 2013 (réédité en 2017).*

Directeur de la publication

Thibaut Beauté, Président du CNVVF

Directeur adjoint de la publication

Julien Faivre, Directeur du CNVVF

Coordination de la conception graphique et suivi rédactionnel

Kevin Beurlat, Coordinateur national du réseau "Villes et Villages Fleuris"

Rédaction 2024

Kevin Beurlat (CNVVF), Yaël Haddad (Journaliste indépendante), Martine Meunier (Les Editions de Bionnay)

Mise en page, conception et création graphique, impression

Studio Orient Express

Imprimé en avril 2024

** Ce comité de pilotage initial était composé de Mathien Batais (CNVVF), Chantal Lambert (CNVVF), Martine Lesage (CNVVF), Sylvain Callenwaert (CRT Lorraine), Gilles Carcasses (Hortus/Verdir), Jean-Pierre Dinou (CAUE du Maine-et-Loire), Christine Hamon-Rondo (Conseil Départemental des Côtes-d'Armor) à qui nous adressons nos remerciements.*





Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

GUIDE DU LABEL

A L'USAGE DES MEMBRES DU JURY

1. VISITE DU JURY
2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL
3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE
4. PATRIMOINE VÉGÉTAL
5. GESTION ENVIRONNEMENTALE
6. QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC
7. ANALYSE PAR ESPACE

www.villes-et-villages-fleuris.com